49e ANNÉE. — 1900

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME ANNEE

N° 6. — 15 Juin 1900



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1900

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LES ROUTES DE L'EXIL

DU POITOU VERS LES ÎLES NORMANDES ET L'ANGLETERRE

LE GUIDE PIERRE MICHAUT

Dans une série d'articles d'une lecture attachante, parus ici même [1], M. Ch. Bost a ouvert une voie nouvelle à l'histoire du Refuge en étudiant les *routes de l'exil* que suivirent les réfugiés français vers les terres de la délivrance et de la liberté

Cette étude qu'il a faite avec tant de détails pour le Languedoc, nous voudrions la tenter, en raccourci, pour le Poitou, car, moins heureux que lui, nous n'avons pu réunir que bien peu de données; ce ne sera même qu'un simple épisode.

Les Poitevins se sont surtout dirigés vers les îles normandes, Jersey en particulier, qui furent leur première étape vers l'Angleterre et la Hollande. Ils se sont embarqués, soit à La Rochelle [2], soit dans les ports de la Manche [3], sur les côtes de Bretagne ou de Normandie.

Pour cette étude des routes nous n'avons pu trouver aucun document inédit de l'époque de la grande odyssée du Refuge de 1681 à 1685. Mais nous avons rencontré dans un dossier des archives de la Vienne [4], relatif à la condamnation d'un

1. *Bull.*, XLVII, 507, 561, 634.
2. *Journal de J. Migault.*
3. *Journal d'Anne de Chauffepié, Bull.*, VI. — Voir aussi *Bull.*, XXI, 558.
4. Fonds de l'Intendance, C 57.

guide, nommé Pierre Michaut, un certain nombre de pièces saisies sur lui au moment de son arrestation et qui fournissent deux itinéraires. A ce moment les Poitevins se dirigeaient presque uniquement vers Jersey d'abord, puis vers Londres où ils devenaient membres de l'Église de *La Patente*[1].

Le 4 avril 1715, une caravane composée de neuf personnes, Pierre Sauzeau[2], Marie Aumônier, sa femme, Marie Thoreau, sa belle-mère, Pierre, Jean, François, Charles et Marie, ses enfants, sous la conduite de Pierre Michaut et suivis d'un cheval et d'un mulet « portant leurs hardes », arrive à Saint-Lin[3], en pleine Gâtine poitevine, région où la Réforme n'a jamais jeté de profondes racines et où le catholicisme est toujours demeuré en majorité. Leur présence met la population en émoi et la maréchaussée les arrête. Convaincus d'être de la R. P. R. « en route pour sortir du royaume et passer en Angleterre », ils sont immédiatement conduits et incarcérés dans les prisons de Niort et leur procès s'instruit aussitôt.

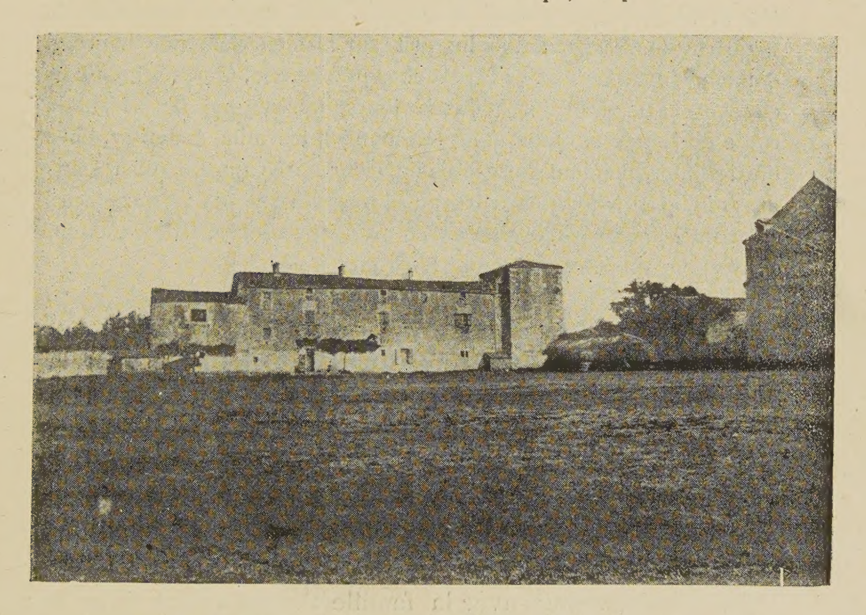
Le guide Pierre Michaut, qui avait réussi à s'évader durant la nuit qui avait suivi l'arrestation, « sans donner d'argent à personne pour faciliter son évasion », est repris le lendemain et rejoint aussitôt ses compagnons de route en prison.

Des pièces du procès, en particulier des interrogatoires, il résulte que Michaut n'en était pas à son premier voyage, c'était même le troisième sûrement connu. Il raconte lui-même comment une première fois il avait passé à Jersey. « Croyant, dit-il, que c'était chose permise », il s'était rendu une première fois à Jersey pour voir un de ses parents réfugié. Voici comment l'interrogatoire résume le récit de son projet et de son exécution :

« Il y a un an à la Saint-Michel dernière (29 septembre 1713) qu'il prit la résolution de passer en Angleterre. Pour y parvenir il fut à La Rochelle où il travailla pendant quatre mois. Puis il revint dans

1. *Publications of the Huguenot Society of London*. W. Minet, *Registers of the Church of La Patente, Spitalfields*, 1898.
2. *Bull.*, XLIII, 136.
3. Commune du canton de Mazières-en-Gâtine, arrond. de Parthenay.

cette province chez Jean Michaut, son cousin, à la Guillotière, jusqu'à la Saint-Jean 1714 et ensuite chez Destein, où il fut jusqu'à la Saint-Michel suivante, jour où il partit pour l'Angleterre avec Sabourin, journalier à La Roche-Piché [1], paroisse de Sainte-Eanne, et sa femme, Pierre Delineau, tisserant, demeurant à Souillaud, paroisse de Rouillé, sa femme et sa fille, qui tous passèrent en Angleterre. Le départ avait été concerté ainsi : quinze jours avant la Saint-Michel, travaillant dans les champs, un particulier à lui



LA ROCHE-PICHÉ, LIEU DE NAISSANCE DE P. MICHAUT.

inconnu, Pierre Thebault de Londres [2], lui dit que Delineau s'en irait avec lui en Angleterre, qu'ils partiraient le jour de la Saint-Michel et lui demanda s'il voulait aussi partir. A quoi il répondit qu'après avoir arrangé ses affaires, il s'en irait volontiers avec eux. Il fut chez Delineau pour s'informer si tout ce que Thebault lui avait dit était vrai. La convention faite par lui, Delineau, Sabourin et

1. D'après la déposition d'un témoin, ce lieu de La Roche-Piché serait le lieu de naissance de P. Michaut. — De fréquentes assemblées furent tenues dans les profonds vallons qui avoisinent cette seigneurie, dépendant de l'abbaye des Châteliers.

2. Ce Thebault, deuxième guide connu, était originaire de Bougon, canton de La Motte-Saint-Héray (interrog. du 20 mai).

Thebault fut de lui donner une pistole par tête, de le nourrir en chemin et de lui payer moitié comptant et moitié à l'arrivée, ce qui fut exécuté.

« Partis le jour de la Saint-Michel, sur les dix heures du soir, ils prirent la route de Souillaud à Saint-Lin, à Parthenay, Angers, Laval et autres endroits, et Granville[1]. Là ils logèrent dans un cabaret, chez Deslandes, deux nuits. Thebault s'entendit avec un homme qui devait les passer à Jersey moyennant sept livres par tête et Thebault par dessus le marché. Une barque composée du maître et de deux matelots les prit sur la chaussée, une heure et demie de jour. Arrivés, ils furent chez une femme, Marguerite, où ils couchèrent pendant dix à douze jours, après quoi ils prirent la route de Londres. Quant à lui (Michaut) il travailla à Jersey, chez un jardinier, pendant deux mois environ; après quoi il fut à Londres où, ne trouvant pas de travail, il ne resta que dix à douze jours et revint à Jersey où, apprenant la mort de sa mère, il demanda au gouverneur un passe-port pour la France[2]. »

Dans un interrogatoire suivant, comme on lui demandait s'il n'avait pas été déjà emprisonné à Saint-Malo pour la même cause, Michaut avoua qu'en effet, avant son séjour à La Rochelle, il avait tenté une première évasion « avec deux camarades », mais « qu'ayant appris qu'il était péri quinze à « vingt personnes dans le trajet », il avait eu peur et était revenu chez son père, après six et sept semaines de détention à Saint-Malo.

Son dernier voyage avec la famille Sauzeau était donc le troisième avoué; il y en eut assurément d'autres, car le procureur lui cite des noms de personnes autres que celles déjà connues et qu'il aurait conduites, « Doussot, Magot, Desemme et autres », et Michaut ne nie ni n'avoue.

Les *routes* dont il était porteur lui avaient été remises par un nommé Daniel Morel, domestique du gouverneur de Jersey qui lui avait dit : « Tiens, te voilà deux routes, tu t'en serviras « si tu t'en retournes et si tu trouves quelques-uns qui vien- « nent du Poitou, tu les leur donneras pour s'en servir. »

1. Cet itinéraire sommaire de Thebault paraît se confondre avec le premier itinéraire détaillé de Michault, ci-après.

2. Interrogatoire du 20 avril.

Copie de ces routes :

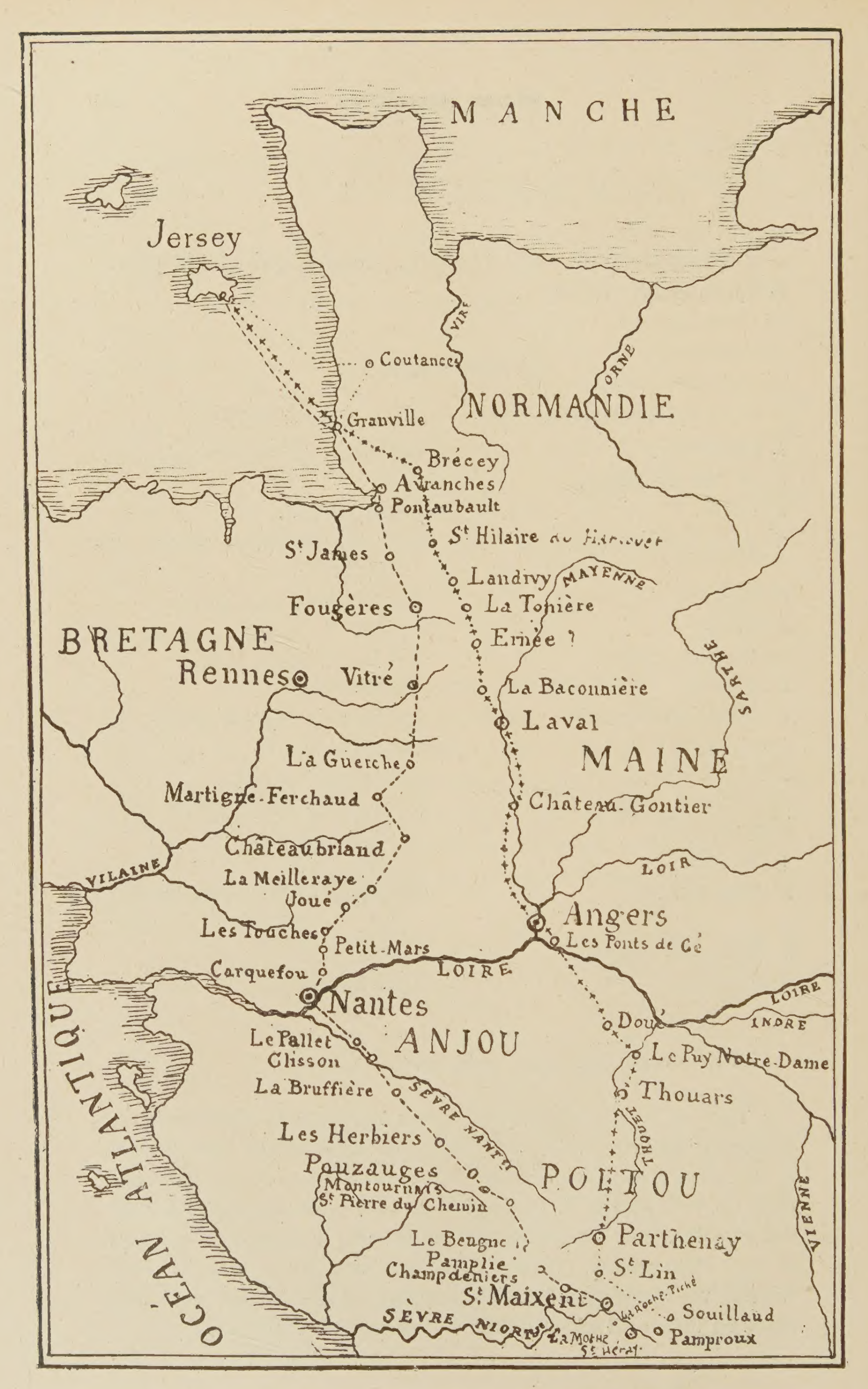
« Voilà la route qu'il faudrait prendre qui est la plus... (effacé) courte ou sûre.

Premier itinéraire.

COPIE TEXTUELLE.	COPIE RECTIFIÉE.
à Parthenay,	Parthenay (Deux-Sèvres).
à La Mouquairière,	? (*Id.*).
à Touar,	Thouars (*Id.*).
au puis Notre-Dame,	Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire).
à Douer,	Doué-la-Fontaine (*Id.*).
à Bersez,	? (*Id.*).
au Pont de Cez,	Les Ponts-de-Cé (*Id.*).
à Engers.	Angers (*Id.*).
à Chataugontiers,	Château-Gontier (Mayenne).
à Lavas,	Laval (*Id.*).
à la balonnière,	La Baconnière (*Id.*).
arhar haist, ar he haist,	? (Peut-être Ernée) (*Id.*).
à la Tonnière,	La Tonière (*Id.*).
à Landivie,	Landivy (*Id.*).
à Saint-Hilaire,	Saint-Hilaire-du-Harcouet (Manche).
à Bersay-la-Villedieu,	Bercey (*Id.*).
à Granville,	Granville (*Id.*).

Cet itinéraire est suivi de la note suivante :

« Tous ceux qui souhetterons mettre leur salut en repos vous leur donnerez cette route. Et quand vous serez à Granville vous [*verrez*] en nentrant le segon cabaret est lanseigne de *la Crosse*, vous irez chez lui, il s'appelle M. Deslandes et si on vous demande où vous voulez aller, vous direz que vous voulez aller à Saint-Malo par mer et vous demanderez Nicolas Bellair qui est maître de navire et cet homme vous passera à Jersey qui appartient aux Anglais et là vous serez en liberté; il n'y a que six lieues de mer à passer. »



PREMIER ITINÉRAIRE DE MICHAUT — + — + — + DEUXIÈME ITINÉRAIRE - - - -

Deuxième itinéraire.

COPIE TEXTUELLE.	COPIE RECTIFIÉE.
à Saint-Maixent,	Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
à Chandenier,	Champdeniers (*Id.*).
à Panpli,	Pamplie (*Id.*).
à Aubignous,	Le Beugnon (*Id.*).
à La Morinière,	? (*Id.*).
à Saint-Pierre-du-Chemin,	Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée).
à Montournay,	Montournais (*Id.*).
à Pouzauge,	Pouzauges (*Id.*).
aux Herbiers,	Les Herbiers (*Id.*).
à la Barfière,	La Bruffière (*Id.*).
à Clison,	Clisson (Loire-Inférieure).
à Palaid,	Le Palet (*Id.*).
à la loy,	(Probablement La Loire) (*Id.*).
à Nante,	Nantes (*Id.*).
à Carquefours,	Carquefou (*Id.*).
au Petit-Mars,	Le Petit-Mars (*Id.*).
au Touche,	Les Touches (*Id.*).
à Jouez,	Joué (*Id.*).
à la Meleray,	La Meilleraye (*Id.*).
à Châtaubrians,	Châteaubriand (*Id.*).
à Martillez ferchaus,	Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine).
à la hierche,	La Guerche (*Id.*)
à Vitrer,	Vitré (*Id.*).
à Faugère,	Fougères (*Id.*).
à la Violette,	? (*Id.*).
à Saint-Jamme,	Saint-James (Manche).
à Pon ton baux,	Pontonbault (*Id.*).
à Avranche,	Avranches (*Id.*).
à Granville,	Granville[1] (*Id.*).

1. Dans l'étude que nous avons consacrée au prédicant Vinet (*Bull.*, XLVIII, 337), il est question d'un voyage qu'il aurait, lui aussi, fait à Jersey et nous avions relevé l'itinéraire suivi, dont il citait les points principaux. Cette route paraît se confondre avec ce deuxième itinéraire de Michaut; preuve que nos Poitevins suivaient les mêmes voies.

C'est à n'en pas douter la possession de ces *routes* et la réussite de son premier voyage qui avaient dû décider Michaut à se livrer au périlleux métier de guide, car il n'avait rien de lucratif à en juger par les chiffres.

Les conventions faites avec la famille Sauzeau avaient été conclues un jour de marché sous la halle de Pamproux[1]. Michaut demandait cent livres. Sauzeau en offrait d'abord



LA HALLE DE PAMPROUX.

quarante, puis cinquante et l'on tombait enfin d'accord à quatre-vingts. Ce marchandage, même dans des circonstances aussi graves, est bien dans l'esprit et les traditions du paysan poitevin.

Sauzeau interrogé « pour quoi il voulait s'en aller en

1. Sous cette halle qui existe encore telle, les protestants de Pamproux se sont assemblés en diverses circonstances. Le 14 juillet 1790, lors de la prestation du serment civique, le ministre Jean Marteau y « prononça un « discours analogue à la circonstance et qui reçut l'approbation de tous ». Le 23 août 1807, la population du bourg, après être allée à l'Église voisine, « se transporta sous la halle pour entendre un *Te Deum* chanté à la gloire de Dieu et à l'honneur de Napoléon empereur, par les personnes qui professent la religion protestante. » (Archives communales.)

« Angleterre », répondit « parce qu'il y avait des ministres « et pour mieux faire son salut et celui de sa famille ».

Après avoir vendu ses récoltes et les animaux qui composaient sa ferme, située à La Grange-de-Bremme, paroisse de Lusignan, soit six bœufs 71 pistoles, deux chevaux 173 livres, trente-neuf moutons 120 livres, il donne rendez-vous à Michaut au village écarté de Souillaud, paroisse de Rouillé, sans doute pour détourner les soupçons et d'où ils partent ensemble.

On sait le résultat de leur entreprise. En voici maintenant les conséquences et les suites.

L'instruction du procès terminée, la sentence fut rendue le 6 juillet 1715. Pierre Sauzeau et ses fils, Marie Aumonier, sa femme, Marie Thoreau, sa belle-mère, et sa fille Marie, tous « convaincus d'avoir formé le dessein de sortir du royaume « à cause de la religion et arrêtés en flagrant délit de route, « sortant du royaume, sans permission du Roy », furent condamnés, sur le réquisitoire du procureur Dechazaud, les premiers, « à servir le roy sur les galères à perpétuité comme « forçats », les autres, « à être recluses dans l'hôpital de la « ville de Poitiers le reste de leurs jours », et tous « solidai- « rement à une amende de mille livres envers le Roy ».

Quant à Michaut, sa sentence fut plus sévère. « Convaincu « d'avoir séduit les accusés cy-dénommés par de mauvaises « voies, les avoir sollicités de même à partir et se mettre en « chemin pour l'Angleterre, leur avoir indiqué la route et « s'être engagé à les conduire par un traité et convention en « vertu de laquelle ils sont partis; et non seulement les cy- « dénommés, mais encore cy-devant d'autres personnes[1] », il fut condamné à être « pendu et étranglé jusqu'à ce que mort « s'ensuive à une potence qui, pour cet effet, sera dressée « sur la place publique de La Mothe-Saint-Héray. »

Signé : Richebourg, Niort, 6 juillet 1715.

1. Un témoin, Élisabeth Violet, veuve de Jean Poignand, Me chirurgien à La Mothe-Saint-Héray, déclare que « Michaut était venu chez elle pour « proposer à sa belle-sœur, la demoiselle Poignand, qui avait manifesté « le désir de s'expatrier, de la conduire en Angleterre, disant qu'il accom-



PLACE PUBLIQUE DE LA MOTHE-SAINT-HÉRAY, OU EUT LIEU L'EXÉCUTION DU GUIDE PIERRE MICHAUT, 8 JUILLET 1715.

Voici, sous forme de conclusion, le procès-verbal de l'exécution de cette sentence qui ne se fit pas attendre :

« Le huit juillet, Chebrou estant au parquet du marquisat de La Mothe-Sainte-Héraye, assisté de Pierre Brunet, greffier, fait donner lecture à Michaut, à genoux, du jugement souverain rendu par l'intendant, ensuite ledit Michaut a esté mis entre les mains de Mathurin, exécuteur de la haute justice de Saint-Maixent, pour être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive et ensuite attaché à une potence qui, à cet effet, sera dressée sur le chemin de La Mothe à Saint-Léger de Melle.

« Et advenant ledit jour, 8 juillet 1715, sur les deux heures de relevée, ledit Michaut a esté conduit à la potence par ledit exécuteur, ledit jugement a esté publié à haute et intelligible voix en présence de nous, dit Chebrou, par Jean Corbin, notre greffier et douze hommes de cavalerie du Royal-Condé de la maréchaussée de Niort. »

« Michaut mort a esté mis aux mains dudit exécuteur pour être attaché par une chaîne de fer à une potence placée, à cet effet, dans le grand chemin de La Mothe à Saint-Léger de Melle. »

Th. Maillard.

MADAME DE MAINTENON CONVERTISSEUSE

XI

Après la Révocation.

L'acte de révocation signé, les derniers temples démolis, les pasteurs proscrits, les persécuteurs s'aperçurent que l'unité religieuse n'était pas réalisée.

Beaucoup de convertis « faisaient mal leur devoir », et les soudarts durent demeurer ou revenir dans les villages pour les contraindre d'assister aux offices. On mena les récalcitrants à la messe entre deux dragons; on pendit quelques

« pagnerait prochainement une famille des environs de Rouillé et qu'il « était venu deux fois de Jersey pour chercher du monde et qu'il les « avait conduits. »

opiniâtres, et les cadavres de ceux qui avaient refusé les derniers sacrements furent traînés sur la claie.

Cependant, au dehors, le roi se trouvait aux prises avec une puissante coalition, à la formation de laquelle les choses de la religion n'étaient pas restées étrangères. Au cœur du royaume, des régions entières se trouvaient ruinées par la désertion des artisans les plus habiles.

C'est alors que des *patriotes* eurent le courage d'adresser au roi des mémoires où ils exposaient l'état malheureux créé par les persécutions religieuses, et demandaient que l'Édit de 1685 fût à son tour révoqué. Un de ces mémoires est de Vauban. Un autre, de l'année 1697, n'est connu que par la réfutation qu'en fit Mme de Maintenon. Il présente cet intérêt spécial de nous montrer quelle était, à cette date, sa pensée à l'endroit des conversions.

Par des considérations d'ordre politique — sur lesquelles nous n'insisterons pas ici — et par d'autres tirées de la religion, elle arrive à conclure que rien n'est à changer de ce qui a été fait :

« Si les choses étaient aujourd'hui au même état que lors de l'Édit qui révoqua celui de Nantes, je serais d'avis, sans balancer, qu'il faudrait s'en tenir à cette révocation, se contenter d'abolir l'exercice de la religion réformée, et penser à réunir peu à peu tous les sujets du royaume dans la même religion, en excluant les huguenots des charges et emplois, et s'appliquant avec patience et avec douceur à les convertir, en les persuadant de la vérité... ; on pourrait aller jusqu'à rétablir dans le royaume la liberté d'être de la religion prétendue réformée sans exercice public[1], si cela procurait à l'État des avantages considérables ou le garantissait de quelque grand péril, et que l'on n'eût que ce seul moyen dont on pût se servir... »

Mais Mme de Maintenon se hâte de montrer que ce semblant de liberté offrirait mille inconvénients sans satisfaire personne. Elle appréhenderait tout particulièrement le retour des expatriés. « Ce sont les plus entêtés et les plus opiniâtres

1. Il semble bien qu'on soit ici en présence du programme que Mme de Maintenon aurait cherché, personnellement, à faire triompher en 1685.

du parti, qu'on a vus capables de renoncer à leurs biens, à leur patrie, aux devoirs les plus essentiels, et même à leur légitime souverain plutôt que de se plier à ce qu'on exigeait d'eux ». Évidemment ce sont là des brebis galeuses qui compromettraient gravement la bonne santé du troupeau. « Ils confondraient par leurs reproches et par leurs railleries les nouveaux convertis », et feraient « retomber » ceux « dont la foi n'est pas encore bien affermie. »

Elle « approuve les châtiments les plus rigoureux » vis-à-vis de ceux qui assistent aux assemblées clandestines, qu'elle qualifie de « révoltes et désobéissances nécessaires à punir ». Ce qu'il reste, à son avis, de mieux à faire « dans la conjoncture présente », c'est « de continuer, comme on a déjà commencé, à adoucir insensiblement la conduite envers les nouveaux convertis; surtout [il ne faut] point les forcer à commettre des sacrilèges en s'approchant des sacrements sans foi et sans disposition, [ni] faire traîner sur la claie les corps de ceux qui auraient refusé les sacrements à la mort... »

Mais le moyen efficace entre tous « serait d'ôter les enfants » aux pères mal convertis; et, pour cela, « commencer par les pauvres, faire des hôpitaux dans chaque province, y recevoir les enfants... les traiter avec de grands soins, les laisser voir leurs proches, qui seraient fort adoucis par le bonheur de leurs enfants; recevoir les garçons dans les cadets, et les filles dans les couvents ».

« Des millions ne pourraient être mieux employés, soit qu'on regarde le dessein en chrétien, ou en politique... L'instruction solide que l'on pourrait donner dans toutes les provinces serait aussi utile aux anciens catholiques qu'aux nouveaux convertis... Il faudrait charger du détail des personnes de bon esprit et de piété... »

La Beaumelle fait dire à Mme de Maintenon, dans une lettre d'ailleurs en grande partie controuvée, qu' « il importe peu que les pères soient hypocrites puisque les fils seront bons catholiques ». Pour manquer d'authenticité la formule n'en exprime pas moins, d'une façon saisissante, la pensée de derrière la tête des convertisseurs.

La jeune veuve de Scarron écrivait déjà à son frère : « J'ai

toujours eu du goût pour l'éducation des enfants. » Devenue l'épouse de Louis XIV, au lieu de dépenser ses loisirs aux frivolités de la Cour, elle s'éprit d'un beau zèle d'éducatrice. Mais les dernières phrases de sa réponse au mémoire de 1697 autorisent à penser qu'en fondant Saint-Cyr au lendemain de la Révocation et en provoquant la création de nombreuses maisons d'éducation dans les provinces, Mme de Maintenon poursuivait avant tout et par-dessus tout un apostolat religieux.

Sans doute y apporta-t-elle d'éminentes qualités de pédagogue auxquelles, de nos jours, des esprits très libéraux ont rendu justice. Toutefois, ces qualités ne sauraient nous faire oublier que l'éducation qu'elle avait en vue tendit principalement à consommer et à affermir l'œuvre même des conversions.

Mais la pensée humaine est comme ces fluides que la main la plus forte ou la plus adroite ne peut comprimer et retenir. Alors que le roi consultait les évêques sur la meilleure attitude à observer vis-à-vis des nouveaux convertis, que Mme de Maintenon informait (lettre du 22 août 1698) l'archevêque de Paris que « l'opinion la plus générale est de [les] forcer d'assister à la messe », et que « M. de Meaux revient à cet avis » — déjà, sous les châtaigneraies ombreuses de Prailles, de Mougon, de Lusignan, dans les ravins écartés de Saint-Maixent, de La Mothe-Saint-Héray et de Lezay, les paysans poitevins s'étaient hasardés à tenir des assemblées.

La résistance des nobles demeurés au pays s'émoussa assez rapidement, et la plupart de ceux qu'avaient convertis les Marillac, les Bâville, les Foucault et les Fontmort ont même fait souche de cléricaux à tout le moins aussi fanatiques et intolérants que ceux qui persécutèrent leurs ancêtres. Mais les petites gens, les hommes de peine et d'humbles métiers, tisserands, tailleurs d'habit, cardeurs de laine, les valets de ferme, les laboureurs et les fermiers, après avoir, une dizaine d'années durant[1], fréquenté plus ou moins assi-

1. Des recherches sur ma propre famille, *convertie* en 1685, mais dont je cessais de trouver la trace aux registres paroissiaux après une dizaine d'années, m'ont amené à constater qu'il en était de même pour la plupart

dûment les églises, fait bénir leurs mariages, baptiser et instruire leurs enfants par le prêtre, reviennent à leur bible cachée en l'écrin de quelque vieux coffre, prient en commun et chantent aux veillées les psaumes de Marot et de Bèze, puis s'enhardissent à se donner des rendez-vous dans quelque lieu désert. Là, des fidèles de bonne volonté, en l'absence des pasteurs exilés, disent les prières liturgiques, récitent des sermons restés au fond de leur mémoire.

« Le jour de Pâques 1697, dit Auguste Lièvre (*Hist. des Prot. du Poitou*), il se fit une assemblée dans les bois de Lusignan... Il y en eut, peu après, à Ratou, dans la paroisse de Souvigné, à Maupertuis et aux Côtes, dans celle de Goux... Une simple paysanne, qu'on appelait la Prêcheuse, y récita des sermons... Un jour de la fin du mois d'août, Bonnet, de Chaloue, prêcha, monté sur une pierre, devant 2,000 paysans, groupés sur le gazon, au pied d'un ormeau, dans la paroisse de Prailles... Le 15 septembre, il se tint une assemblée au moulin de Gondin, près de Chauray... il y en eut à la Genête... à Lussay... à Crezesse... »

Il y en eut un peu partout. Les prédicants s'aguerrirent et se multiplièrent. On accourait de plusieurs lieues pour entendre Marie Robin, Potet, Tavert... La soldatesque en brancha quelques-uns, comme Pierre Micheau, de la Mothe, Jacques Guérin, de Sainte-Blandine, Pierre Rousseau, fermier de Grandry. La justice en condamna d'autres aux galères perpétuelles, tels Daniel Bonnet, de Vitré, Vinet, de Goux. Mais la vaillance des grands jours de lutte emplissait les cœurs; et l'année même où mourut Mme de Maintenon (1719), on prêcha sur l'emplacement des anciens temples à la Mothe-Saint-Héray, à Melle, à Saint-Maixent, à Benet.

L'œuvre à laquelle s'était si ardemment dévouée la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné était déjà en pleine faillite.

Cette constatation de l'échec des grands convertisseurs du XVIIe siècle est profondément réconfortante. Quand des pro-

des familles comprises dans les conversions en masse. Je n'ai plus retrouvé leurs noms que sur les carnets des pasteurs du Désert. Pareil fait s'est produit dans toutes les paroisses où les protestants sont encore en grand nombre.

tagonistes de la taille des Bossuet, des Fenélon, des Maintenon, appuyés sur l'autocratisme d'un Louis XIV, n'ont, en définitive, réussi à dompter ni l'esprit de libre examen, ni la créance fidèle des huguenots, on peut tenir pour assuré — et les efforts et les colères des modernes réacteurs n'y sauraient rien changer — que la liberté de conscience et la tolérance religieuse ont désormais leur cause irrévocablement gagnée.

H. GELIN.

Documents

DESCENDANTS POITEVINS D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

ET NOTES SUR LES FAMILLES AVICE, DUFAY, SAVIGNAC

Cet Appendice réunit la suite chronologique des événements qui marquent la vie religieuse des descendants poitevins d'Agrippa d'Aubigné, aussi longtemps du moins qu'ils appartiennent au Calvinisme.

Afin de rendre plus aisément intelligible cette nomenclature, nous y avons intercalé les dates et les circonstances essentielles de la plupart des contrats de mariage.

Un grand nombre de nos renseignements sont tirés des anciens registres du consistoire réformé de Niort[1]. Plusieurs cahiers de naissances, mariages ou décès ont été égarés ou perdus. Nous avons pu suppléer à quelques lacunes en utilisant un relevé fait par Dom Fonteneau au siècle dernier et qui se trouve à la Bibliothèque publique de Poitiers. Dans ce cas nous avons fait suivre l'article de la mention (D. F.).

Nous terminons cet Appendice par des notes relatives aux familles Avice, Dufay, Savignac, en contact fréquent avec la descendance de d'Aubigné.

1583. — 6 juin. — Signature du contrat de mariage entre *Théodore Agrippa d'Aubigné* et *Suzanne de Lezay*, passé devant

1. Ces registres se trouvent, depuis 1899, aux Archives départementales des Deux-Sèvres.

Me Vallé, notaire à Bougouin, paroisse de Chavagné, — Suzanne était orpheline. Son oncle et curateur, René de Vivonne, habitait au château de Bougouin, où il mourut le 11 février 1584 (*Journal* de Michel Le Riche).

1584 — (?) — Naissance de *Louise-Artémise d'Aubigné*, fille des précédents. Elle devint Mme de Villette. C'est la tante de Mme de Maintenon.

1585 — (?) — Naissance de *Constant d'Aubigné*, qui fut père de Mme de Maintenon.

1586 — (?) — Naissance de *Marie d'Aubigné*, sœur d'Artémise et de Constant. Elle épousa Caumont d'Adde. (Deux autres enfants, *Agrippa* et *Henri*, sont désignés dans un aveu du 9 décembre 1597. Ils moururent jeunes, et probablement la même année. C'est à leur sujet qu'Agrippa d'Aubigné, dans une lettre non datée, adressée au duc de Rohan (V. *Œuvres complètes*, éd. Réaume, t. I, p. 401), écrivait : « Dieu m'a visité de la perte de deux enfants. »).

1593. — 28 avril. — Agrippa d'Aubigné assiste, en qualité d'ancien de l'Église de Maillezais, au synode provincial du Haut et Bas-Poitou, tenu à St Maixent (Une copie des actes de ce synode existe aux Archives départementales des Deux-Sèvres).

1596 — (?) — Décès de Suzanne de Lezay.

1608. — 20 décembre. — *Constant d'Aubigné* épouse, au temple de la Rochelle, *Anne Marchant*, vve de Jean Courant, sgr de Chatelaillon, en présence de Merlin, pasteur.

1609. — 9 août. — Baptême, au temple de la Rochelle, de *Théodulphe*, fils des précédents. Le parrain fut Agrippa d'Aubigné, la marraine Jeanne Marchant. L'acte porte les signatures de Gorré et de L'Estang, pasteurs. — Théodulphe mourut jeune, ainsi qu'un autre fils de Constant et d'Anne Marchant.

1610. — 11 avril. — Agrippa d'Aubigné est parrain, au temple de Niort, de Second de Chauffepied, fils du ministre (D. F.).

1610. — 22 octobre. — Signature du contrat de mariage de *Benjamin de Valois*, sgr de Villette, et de *Louise-Artémise d'Aubigné*, passé à Maillezais, devant Mathion, notaire.

1613. — 5 décembre. — Contrat de mariage de *Josué de Caumont, sgr d'Adde*, avec *Marie d'Aubigné*, passé devant Houste et Mathion, not. à Maillé.

1616. — (?). — Naissance d'*Artémise de Caumont*, fille des précédents. Épousa Nesmond de Sansac.

1619. — (?). — Naissance de *Louise de Caumont*, sœur d'Artémise. Épousa Jean de Guilloteau sr de Launay.

1620. — 15 mai. — Benjamin de Valois est parrain au temple de Niort, de Benjamin de Chauffepied, fils du ministre (D. F.).

1621. — 10 janvier. — Baptême d'une fille (Madeleine, peut-être) de B. de Valois et de Louise d'Aub. — Le parrain fut Henri de Rohan, duc et pair de France, et la marraine Anne Poussard, dame de S[t]-Gelais. — L'enfant était née du mercredi précédent (D. F.). — Mad. de Valois épousa Elie de S[te]-Hermine, sg[r] de la Laigne, en Aunis.

1621. — 2 février. — Baptême de *Josué*, fils de Josué *de Caumont* et de Marie d'Aubigné. — Parrain : Josué de S[t]-Gelais, éc., chev. sg[r] dudit lieu ; marraine : Marie de Brémont, de la Chimbaudière, né le 20 janvier précédent (D. F.).

1622. — 16 janvier. — Bapt. de *Henri*, fils des mêmes. — Josué et Henri, morts jeunes, sont nommés dans un testament de 1630.

1622. — 12 juin. — Louise d'Aubigné est marraine, au temple de Niort, de Charlotte du Bellay (D. F.).

1623. — 29 janvier. — Bapt. de *Marie*, fille de Josué *de Caumont* et de Marie d'Aubigné. Parrain : Pierre Chevaleau, éc. sg[r] de Boisragon ; marraine : Marie Cicateau. L'enfant était née du 27 janvier. — Morte sans descendance.

1623. — (?). — Naissance de *Aymée de Valois*, fille de Benjamin — devient en 1658 M[me] de Fontemort. Est indiquée au contrat de mariage comme ayant plus de 25 ans.

1624. — 8 octobre. — Bapt. de Suzanne, fille de Josué de Caumont et de Marie d'Aubigné. Parrain : Pierre Boiceau, éc. sg[r] de la Borderie ; marraine : Jacquette Valanchier.

1625. — 2 août. — Mariage de *Marc de Caumont*, frère de Josué de Caumont, avec Marguerite Du Fay — contrat passé devant Pinet et Martin, notaires à Niort. — Ils moururent sans enfants, léguant à leur neveu, Marc de Caumont, la propriété du château de Magné, paroisse de Coulonges, où les dames de Caumont signèrent leur abjuration en 1685.

1625. — 17 octobre. — Contrat de mariage de *Josué de Caumont d'Adde* (Marie d'Aubigné était morte à la fin de 1624 ou au commencement de 1625) avec *Madeleine Mériaudeau*, fille de Claude, sg[r] de Granville, qu'on suppose avoir été procureur d'Agr. d'Aubigné. — Le contrat fut passé devant Brisset et Tristant, n[res] à Benet.

1626. — 18 septembre. — Bapt. au temple de Niort de *Olympe*, fille de Josué *de Caumont* et de Madeleine Mériaudeau. Parrain : Louis du Fay, éc. s[r] de Souché. — Née du 1[er] septembre. Épousa Samuel Bertineau, dont la fille Marie-Olympe se convertit à Coulonges en novembre 1685.

1627. — 27 août. — Louise d'Aubigné, demeurant au château de Mursay, est marraine d'Aimée Samard (D. F.).

1628. — 13 août. — Baptême de *Marc*, fils de Josué *de Caumont* et de Madeleine Mériaudeau. Parrain, Marc de Caumont, son oncle. L'enfant était né du 7 août; — se convertit en 1681.

1628. — 31 décembre. — Louise d'Aubigné est marraine de Jeanne Imbert (D. F.).

1629. — 6 février. — Benjamin de Valois, s^r de Villette, est parrain de Benjamin Gâchet (D. F.).

1630. — 4 juillet. — Enterrement d'une d^lle de Caumont, « fille de M. Dade ».

1632. — 30 novembre. — Benjamin de Valois, seigneur de Villette, est parrain, au temple de Niort, de Nicolas Chaban (D. F.).

1632. — (?). — Naissance de *Philippe de Valois*, fils de Benjamin et de Louise-Artémise d'Aubigné.

1633. — Naissance de *Marie de Valois*, fille de Benjamin. Épousa en 1659 Marc de Caumont.

1635. — 28 novembre. — *Baptême, à l'église Notre-Dame de Niort, de* Françoise d'Aubigné (*Mme de Maintenon*).

1637. — 8 février. — Louise d'Aubigné est marraine, au temple, de Benjamin Beau (D. F.).

1641. — 13 juin. — Contrat de mariage de *Pierre de Nesmond*, sg^r *de Sansac*, et d'*Artémise de Caumont.*

1642. — (?). — Naissance de *Louise-Charlotte*, fille des précédents. Elle se convertit au catholicisme et épousa en 1696 M. de Beaumont.

1643. — (?). — Naissance de *Marie de Nesmond*, sœur de la précédente. — Elle se convertit, et fut enterrée en 1723 dans l'église de Ste-Pezenne.

1645. — 10 octobre. — Décès, à Surimeau, d'*Artémise de Caumont* « fille de M. d'Adde et femme de M. Nesmond de Sansac ».

1645. — 24 octobre. — Décès de *Claude Meriaudeau*, s^r de Granville.

1649. — 4 septembre. — Bénédiction nuptiale, au temple de Niort, de *Madeleine de Valois*, et de Mre *Élies de Ste-Hermine*, esc. sg^r de la Laigne.

1650. — 30 juin. — Décès de *Josué de Caumont.*

1650. — 21 août. — Baptême de *Isabelle*, fille de Élies *de Ste-Hermine* et de Madeleine de Valois. Parrain : son aïeul maternel Benjamin de Valois; marraine : Elisabeth de Poulignac, dame de Chamière, son aïeule paternelle. L'enfant était née du 18 juillet précédent (D. F.); morte jeune.

1651. — 4 juin 1651. — Benjamin de Valois, chev. sg^r de Villette, est parrain de Benjamin Savignac. Marraine : Louise de Caumont.

1651. — 9 juillet. — Baptême de *Louise*, fille d'Elies *de Ste Hermine* et de Madeleine de Valois. Marraine : Louise d'Aubigné, sa grand'mère (D. F); morte jeune.

1652. — 4 avril. — Signature du contrat de mariage de *Françoise d'Aubigné* et de *Paul Scarron*, en la maison de M. de Saint-Herman (Pierre Tiragneau), faubourg St-Michel, à Paris, par devant Leboucher et De Rivière, notaires. — Jeanne de Cordilhac s'était fait représenter par Esprit Cabart (de Villermont) en vertu d'une procuration du 19 février 1652, faisant connaître qu'elle habitait alors à Bordeaux, chez son parent, M. de Joly, conseiller au Parlement.

1653. — 14 janvier. Baptême de *Henri-Louis*, fils de Elies *de Ste-Hermine*. Parrain : Benjamin de Valois; marraine : Aymée de Valois, fille de Benjamin. — Né du 24 décembre précédent. — Devint capitaine de vaisseau ; se convertit.

1654. — 22 février. — Bapt. de *Philippes de Ste-Hermine*, frère du précédent. Parrain : Philippe de Valois; marraine : Louise de Caumont. Philippe de Sainte-Hermine refusa de se convertir et fut expatrié en 1687.

1657. — 25 mars. — Décès de *Guilloteau, s^r de Launay* (c'est sans doute le père de Jean, qui suit).

1657. — 2 octobre. — *Jean de Guilloteau* et Louise de Caumont « furent épousés en la maison noble de Surimeau. » (D. F.).

1658. — 16 juillet. — Contrat de mariage de *Jouslart de Fontmort* et de *Aymée de Valois*, passé à Boisberthier, devant Esserteau et Raffineau, notaires.

1659. — 9 juin. — Contrat de mariage de *Marc-Louis de Caumont d'Adde* et *Marie de Valois de Villette*, passé au Fief-Robinet, devant MM. Perrot et Jean Pinet, notaires (*Dict.* Beauchet-Filleau).

1660. — 7 octobre. — Décès de *Scarron*, rue Neuve-St-Louis, à Paris. — D'après l'inventaire fait après décès le 12 octobre 1660 (V. *P. Scarron*, par A. de Boislisle — 1874).

1662. — 31 juillet. — Contrat de mariage de Philippe de Valois de Villette et de Anne de Chateauneuf, passé devant Me Lamberteau, notaire à Coulonges-les-Royaux.

1662. — 21 août. — Bénédiction nuptiale de Jeanne de Caumont et de Abraham de Pontière. Cette Jeanne de Caumont, qui assista comme témoin au contrat de mariage de Marc-Louis de Caumont, était sans doute une cousine de celui-ci.

1662. — 18 septembre. — Enterrement par le pasteur de Niort

de *Aubin Avice*, éc. sg^r de la Mothe-Claveau, — Un autre Aubin Avice, fils de celui-ci, épousa en 1664 Artémise de Caumont.

1663. — 24 janvier. — Décès de *Louise d'Aubigné*, épouse de Benjamin de Villette[1].

1663. — 17 juin. — Bapt. au temple de Niort de *Louise-Hyppolite*, fille de Philippe *de Valois*, chev. sg^r de Mursay et de Villette, et de Marie-Anne-Hyppolite de Chateauneuf. Parrain : Pierre de Nesmond, chev. sg^r de Sansac; marraine : Louise de Caumont, dame de Launay. L'enfant était née le 15 juin. — Morte jeune.

1664. — 19 mars. — Contrat de mariage d'*Avice de Mougon* et d'*Artémise de Nesmond*, fille de Nesmond de Sansac.

1664. — 15 juin. — Bapt. de *Marie-Bérénice*, fille de Philippe *de Valois*. Parrain : Marc de Caumont; marraine : Madeleine de Valois, dame de Ste-Hermine. — Morte jeune. Sa tombe, retrouvée par nous au château de Mursay et déposée au musée de Niort, porte l'inscription suivante :

> IL SEMBLE QVE LE CIEL AVAIT FAIT BERENICE
> POVR DONNER A LA TERRE VN NOVVEL ORNEMENT
> ET QVE, DV CIEL JALOVX, VN INJVSTE CAPRICE,
> AV LIEV DE SON BERCEAV L'AIT MISE AV MONVMENT...

1666. — 9 mai. — *Philippe de Valois*, s^r de Villette et de Mursay, est désigné par le consistoire réformé de Niort pour s'occuper de la question du temple, dont les catholiques poursuivaient la démolition.

1667. — 11 mai. — Baptême de *Marie-Anne-Hyppolite*, fille de Philippe *de Valois*. Parrain : Henri-Louis de Sainte-Hermine; marraine : Marie de Valois. L'enfant était née du 5 mai (D. F.). Morte jeune.

1667. — 24 mai. — Baptême de *Philippe de Valois*, fils des mêmes. Parrain : Jean d'Aix de Mesny, chev. sg^r de la Roche-Elie; marraine : Suzanne d'Aix, dame de la Guillotière. L'enfant était né le 22 mai (D. F.) — (Le faible écart de ces deux dernières naissances résulte sans doute d'une erreur de copie. Il est présumable que Anne-Marie-Hyppolite naquit en 1666 ou 1665). — Philippe de Valois-Villette, qui devint comte de Mursay, se convertit en 1680, et

1. Sa pierre tumulaire, que nous avons recueillie à Mursay et transportée au musée de Niort, laisse lire l'inscription suivante : CY GIST LE COR DE LOVISE DAVBIGNE [DAME] DE MVRSAY, FEMME DE BENIAMIN D[E VALOIS, MORTE AV SEIG]NEVR LE 24 IANV[IER] 1663, AAGÉE DE [79 ANS].

M[me] de Maintenon dit (lettre du 14 novembre) qu'il avait alors 14 ans. La date relevée répond assez exactement à cet âge.

1668. — 29 juillet. — Baptême de *Théodore-Louis*, fils de Philippe *de Valois* et de Marie-Anne de Chateauneuf. Parrain : De Logand David, ecuyer, sg[r] du Fief (paroisse de François); marraine : Louise de Caumont, dame de Launay et de Surimeau. — L'enfant était né à Mursay le jour précédent. — Mort jeune.

1669. — Mars. — La veuve Scarron devient gouvernante d'une fille du roi et de M[me] de Monteisson.

1669. — 30 mai. — Aubin Avice, ecuy. sg[r] de Mougon et de la Garde, est parrain de Aubin Moyne. Marraine : Marie de Nesmond, de Surimeau.

1669. — 4 août. — Baptême de *Marie-Françoise*, fille de Philippe *de Valois*, etc. Parrain : Drelincourt, ministre de cette église de Niort; marraine : Marie de Nesmond. L'enfant était née la veille. Morte jeune[1].

1669. — 15 août. — Bapt. de Renée-Marie, fille de Pierre de Savignac, s[r] de la Brumaudière. Parrain : Philippe de Valois Villette.

1670. — 12 janvier. — « Ont comparu Aubin Avice, éc. seig. de Mougon, et... qui ont déclaré avoir assisté à l'enterrement du corps de Sarra Morin, fille de chambre de M[me] de Launay, enterrée d'hier. »

1670. — 15 janvier. — Aubin Avice et Louise-Charlotte de Nesmond sont parr. et marr. de Louise Rousseau.

1670. — (?) — Naissance de *Henri-Benjamin de Valois*, fils de Philippe. Il se convertit, devint marquis de Mursay, épousa Madeleine de Beaumont, nièce de Fénelon et fut tué à la bataille de Steinkerque.

1670. — 25 juillet, 15 août, 8 octobre. — Louise-Charlotte de Nesmond est marraine de Isaac Gautier, Isaac Sallereau, Olympe Ruffier. A ce dernier bapt. était parrain Jean-Josué de Guilloteau (fils de la suivante).

1670. — 28 octobre. — « A esté enterré le corps de dame *Louise de Caumont*, aagée de 51 ans, v[ve] de feu Jean-Guilloteau, éc. s[r] de Launay, décédée d'hier. Auquel enterrement ont assisté : Marc de Caumont, éc. sg[r] chevalier, et Jacques de Caumont, éc. sg[r] Dade, frères de la défunte, qui se sont soussignez. »

1. C'est à cette enfant, ou à sa sœur Marie-Anne-Hyppolite (née le 11 mai 1667) que se rapporte l'inscription fragmentaire suivante, relevée sur l'une des pierres tombales de Mursay, que nous avons déposées au musée de Niort : ...MARIE DE VILLETTE DE VALOIS... MORTE AV SEIGNEVR...

Du dimanche 19e Avril 167[illegible]

Aujourdhuy a esté baptisée marthe marguerite fille de phillippe de Vallois escuyer Chevallier Seigneur de Villette et de Mursay et de marye Anne hypolitte de Chasteau neuf, de laquelle a esté parin Jean Josué de Guilloteau escuyer sieur de Launay et Mursay et maraine damoiselle Louise Charlotte de nesmond, sa tante. née de vandredy dernier et se sont tous soubsignez.

Jean Josué de guilloteau — Philippe de Valois

Louise charlotte de nesmond

FACSIMILÉ PHOTOGRAPHIQUE DE L'ACTE DE BAPTÊME DE Mlle DE CAYLUS.
Cliché H. Gelin.

1670. — 30 novembre. — Baptême de Anne, fille de Mre Pierre Plassay, ministre, et de Suzanne Pelletier. Parrain : Aubin Avice, éc. s^r de Mougon ; marraine : Anne Bertrand, femme de Mre Drelincourt, ministre. L'enfant était née le 26 novembre.

1671. — (?) — Naissance de *Marguerite-Aimée de Caumont*, fille de Marc et de Marie de Valois, qui abjura devant M. de Fontmort en 1685, à l'âge de « 14 ans ».

1671. — 19 avril. — « Aujourd'hui a esté baptisée *Marthe-Marguerite*, fille de Phillippe *de Vallois*, escuyer, chevallier seigneur de Villette et Mursay, et de Marye-Anne-Hipollite de Chateauneuf, de laquelle a esté parin Jean Josué de Guilloteau, escuyer sieur de Launay et Surimeau, et marayne damoyselle Louise-Charlotte de Nemon. L'enfan est né de vendredy dernier, et se sont tous soubzsignés, Jean Josué de Guilloteau, Philippe de Valois, Louise-Charlotte de Nesmond. » — La signature de Plassay, ministre, se trouve à la suite des divers actes de baptême établis le même jour.

1672. — 12 avril. — Baptême de *Louise-Françoise de Valois*, sœur de la précédente. Parrain : Isaac de Beausobre, ancien de cette Église; marraine : Louise Gachet. « Le père est absent à cause de son occupation au service de sa majesté. » Enfant morte en bas âge.

1672. — 13 novembre. — Jacques de Caumont, esc. sg^r D'Ade, et Marie de Nesmond ont été parrain et marraine de Eraste Coussot.

1673. — 19 mars. — Baptême de *Charles Amateur*, fils de Aubin *Avice*, éc. sg^r de Mougon, et de dame Arthémise de Nesmond. Parrain : Amateur Huet, éc. sg^r du Pineau; marraine : d^lle Marie de Nesmond. L'enfant était né du 16 mars.

1673. — 21 septembre. — Marie-Olympe Bertineau, fille de Samuel Bertineau et de Olympe de Caumont, est marraine au temple de Niort.

1673. — 1er octobre. — Marie et Charlotte de Nesmond sont marraines, au temple de Niort, de Jacques et Marie, enfants jumeaux de Jacques Jolly.

1673. — 15 novembre. — Bapt. de *Gabrielle*, fille de Jacques *de Caumont*, éc. sg^r d'Ade, et de dame Marguerite Legeay. Parrain : Marc de Caumont. — L'enfant née du 13 novembre.

1673. — 22 novembre. — Bapt. de *Élisabeth-Anthoinette*, fille de Philippe *de Valois* Villette Mursay et de Marie-Hyppolite de Chateauneuf. Parrain : Philippe de Valois, fils dudit sg^r; marraine : Marie-Élisabeth de Caumont. L'enfant née de la veille.

Du 22e novembre 1673

Aujourd'huy a esté baptisée Elizabeth
Anthoinette fille de Messire Philippe de Vallois
chevalier seigneur de Villette et de Mursay et de dame
Marie Hyppolitte de Chasteaumur [illegible] a esté
parrain Philippe [illegible] son frere [illegible]
-ignon, et marraine damoiselle Marie Elizabeth
de Caumont [illegible] ont
signé, Philippes de Valois

Élizabeth.

Philippes de valois

Marie Lezibet de caumont

Plassay
[illegible]

FACSIMILÉ PHOTOGRAPHIQUE DE L'ACTE DE BAPTÊME DE ÉLISABETH-ANTOINETTE DE VALOIS VILLETTE, SŒUR DE Mme DE CAYLUS.
Cliché H. Gelin.

1674. — 30 septembre. — Marie de Nesmond est marraine de Jean Collon. Parrain : Jean Pinet, docteur en médecine.

1674. — 23 décembre. — Bapt. de *Marie*, fille de Jacques *de Caumont*, esc. s[r] d'Ade, et de Marguerite Legeay. Parrain : Jean-Josué de Guilloteau; marraine : Olympe de Caumont (épouse de Samuel Bertineau). L'enfant était née du 6 décembre.

1674. — 27 décembre. — La veuve Scarron achète le domaine de Maintenon, et, peu après, reçoit le titre de marquise de Maintenon.

1675. — 12 avril. — Baptême de *Louis-François*, fils de Aubin *Avice*, éc. sg[r] de Mougon, et de dame Artémise de Nesmond[1]. Parrain : Jean-Josué de Guilloteau; marraine, Louise-Charlotte de Nesmond.

1675. — 21 juillet. — Louise-Charlotte de Nesmond est marraine, au temple de Niort, de Pierre Bouquet.

1675. — 18 août. — Marie de Nesmond est marraine de Marie Arnaudet.

1676. — 31 mai. — Bapt. de *Auguste*, fils de Aubin *Avice* et Artémise de Nesmond. Parrain : Jacques de Caumont d'Ade ; marraine : Suzanne de Couignac, de la famille de M. de Couignac, qui fut ministre à Niort en 1663. L'enfant était née du 25 mai.

1676. — 22 juillet. — Bapt. de *Élisabeth-Julie*, fille de Jacques *de Caumont* d'Ade et de Marguerite Legeay. Parrain : M[re] Henry de Voullon, éc. sg[r] de la Vergnay; marraine : Marie-Élisabeth de Caumont. L'enfant était née le 19.

1677. — 17 janvier. — « Aujourd'hui a esté enterré le corps d'*Aubin Avice*, éc. sg[r] de Mougon, aagé de 53 ans ou environ, décédé d'hier; auquel enterrement ont assisté Pierre Savignac, éc. s[r] de la Brumaudière, et M[re] François Boursault, n[re] royal, l'un des anciens de cette Église. »

1680. — 10 novembre. — Marie de Nesmond est marraine de Jacques David.

1681. — 28 septembre. — Louise-Charlotte de Nesmond est marraine de Louise Arnauld.

1683. — 19 novembre. — Louise-Charlotte de Nesmond est marraine, au temple de Niort, de Louise Battiot.

(Cet acte renferme la dernière mention que nous ayons retrouvée

1. Au mois d'octobre 1675, Mme de Maintenon, s'en revenant de Barèges où elle était allée accompagner le jeune duc du Maine, son élève, passa à Surimeau. « Par une conformité de votre goût et du mien, écrit-elle à son frère le 28 octobre, j'ai pris en amitié la pauvre Artémise. Elle est très changée et est si malade de sa grossesse qu'à peine peut-elle se

de la participation d'un membre de la famille d'Aubigné au culte protestant.)

1684. — 12 juin? — Mariage secret de Louis XIV et de Mme de Maintenon.

Nous avons relaté, au cours de notre étude, les circonstances et les dates des conversions de la plupart des parents de Mme de Maintenon. Nous ne reviendrons sur ce sujet que pour reproduire *in extenso* le curieux procès-verbal de la conversion des dames de Caumont, tel que nous l'avons relevé sur les registres paroissiaux de Coulonges-s.-l'Autise, autrefois Coulonges-les-Royaux.

1685. — 28 décembre. — « Le vingt-huitième jour de décembre 1685 j'ai donné l'absolution, et ai reçu à la confession de foy catholique et apostolique, à dame *Marie de Valois*, aagée de 52 ans, femme de haut et puissant messire Marc de Caumont, chevalier seigneur d'Adde, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de M. le duc d'Enguyen; et à damoiselle *Marie-Élisabeth de Caumont*, sa fille, aagée de 24 ans; et à damoiselle *Susanne de Caumont*, aussi sa fille, aagée de 18 ans; et à damoiselle *Marie-Olympe Bertineau*, âgée de 25 ans, fille de défunt Samuel Bertineau, et de demoiselle Olympe de Caumont; et à *Marie-Suzanne Roussel*, fille de Gédéon Roussel aagée de 29 ans; en présence de haut et puissant messire Joseph Jouslard, chev. sg^r de Fontmort, conseiller du Roy et son président et lieutenant général au siège royal de Niort, sénéchaussée de Poitou. A signé dans l'original.

« *Nous soussignés Embrassons sincèrement la foy catholique et apostolique et promettons la professer selon les Saintes écritures du vieux et nouveau testament, et pratiquant les saintes cérémonies, nous tenant, pour l'invocation des saints, à l'Exposition de Monsieur l'evesque de Meaux approuvée du pape, qui permet d'invoquer Dieu par un seul Jésus-Christ qui est au ciel.* En foi de quoy nous avons

soutenir; cependant, au travers de cette langueur et d'une très grande tristesse où elle est, elle m'a plu, et par sa personne, et par son procédé plein de douceur et de franchise, dont je m'accommodais admirablement. Elle passait les journées avec moi... » — Nesmond de Sansac vivait encore à cette époque, puisque, dans cette même lettre, Mme de Maintenon écrit : « J'ai été dîner à Surimeau, où l'on m'a régalée, et où je n'aurais pas été si M. de Sansac n'eût été absent. »

signé le présent acte dont nous avons gardé un double fait à Magné [1], dans la paroisse de Coulonges, le dix-huit décembre mil six cent quatre-vingt-cinq. »

Ont signé : LE PRÉSIDENT DE FONTMORT, MARIE DE VALLOIS, MARIE-ÉLISABETH DE CAUMONT, SUSANNE DE CAUMONT, MARIE-OLYMPE BERTINEAU, SUZANNE ROUSSEL; MARTINEAU, curé de Coulonges.

Il nous a paru intéressant de rechercher, pour les années qui suivent la Révocation, les actes religieux dont les registres paroissiaux nous ont conservé la trace, en ce qui concerne les nouveaux convertis dont Mme de Maintenon avait pressé l'abjuration.

1685. — 23 novembre. — *Marguerite-Aymée de Caumont* (13 ans), convertie le 10 octobre, est marraine à l'église de Coulonges-sur-l'Autise, de Marguerite Forestier.

1686. — 20 octobre. — *Marie-Élisabeth de Caumont*, fille de Marc, et de Marie de Valois, épouse *Armand-François du Vergier, sgr de la Rochejaquelein.* — Leur petit-fils Henri-Louis-Auguste de la Rochejaquelein épousa, en 1769, sa cousine Constance-Lucie-Bonne de Caumont Dadde de Mittau, petite-fille, par Alexandre Tancrède de Caumont, de Henri-Louis de Caumont et Marie Legeay. De ce mariage naquit, en 1772, Henri de la Rochejaquelein, généralissime des armées vendéennes, tué le 9 février 1794. Ainsi le héros de la Chouannerie vendéenne, autant catholique que royaliste, se trouve être le descendant, à la sixième génération, et par son père et par sa mère, d'Agrippa d'Aubigné, l'intransigeant huguenot, qualifié en plein XVIIe siècle de « républiquain » par le jésuite Arnou.

1688. — 13 septembre. — *Pierre de Guilloteau* signe au bas d'un acte de bénédiction nuptiale donnée dans l'église de Ste-Pezenne.

1690. — 10 septembre. — *Suzanne de Caumont* est marraine, à l'église de Coulonges, de François-Jacques Fouchier.

1692. — 9 juin. — Bénédiction nuptiale donnée, à Coulonges, à

1. La terre du Puy de Magné-le-Sec, achetée par Marc de Caumont et sa femme Marguerite Dufay, fut léguée, par testament du 8 avril 1655, à leur neveu Marc de Caumont, époux de Marie de Valois. Au-dessus du portail d'entrée du château de Magné se lit l'inscription suivante : INGRATIS SERVIRE NEFAS, 1604, dont le sens et la date paraissent indiquer que cette demeure fut édifiée par un compagnon de Henri IV, qui mettait au compte de la ladrerie de son ancien maître le peu d'importance du logis.

Marie-Olympe Bertineau, qui épouse Louis-Benjamin Pallardy, procureur fiscal. Ont signé au bas de l'acte : *Marie de Caumont, Marie de Vallois, Marie-Élisabeth de Caumont* de la Rochejaquelein, *Marguerite Legeay*, etc.

1692. — 22 septembre. — *Philippe de Valois*, marquis de Villette, baron de Mauzé, assiste, en qualité de parrain, au baptème, célébré en la chapelle du château de Mursay[1], d'un fils de « Jean Le Vallois, bourgeois de Niort ». La marraine est Anne de Beaumont, nièce de Fénelon; et sa sœur Madeleine-Geneviève, veuve de Henri-Louis de Valois, marquis de Mursay, est également présente au baptême.

1694. — 14 juin. — Baptême, à Coulonges, de Louis-Ferdinand, fils de Pallardy et d'*Olympe Bertineau.* Parrain : François-Armand du Vergier de la Rochejaquelein, lieutenant du Roy en Poitou; marraine : Marguerite Le Geay, veuve de Jacques de Caumont d'Adde.

1695. — 22 novembre. — *Philippe de Valois* Villette Mursay est témoin d'un baptême à l'église d'Echiré, avec sa jeune femme Marie-Claire Deschamps de Marcilly[2], et sa cousine Marie-Élisabeth de Caumont de la Rochejaquelein.

1696. — 11 janvier. — Baptême, en la chapelle du château de Mursay, de Isabelle-Sophie-Louise, née le 9 du même mois, fille de *Philippe de Valois Villette*, et de Claire Deschamps de Marcilly. Parrain : Charles Guyet, éc. s^r de Lens, pour et au nom de Philippe de Valois, comte de Mursay; marraine : Élisabeth de la Rochejaquelein.

1696. — 19 mai. — Bénédiction nuptiale donnée en l'église de Ste-Pezenne, à *Louise-Charlotte de Nesmond de Sansac* et Joseph-Henri de Beaumont, chev. sg^r du Fort-Verrier.

1698. — *Philippe de Valois Villette* est témoin, à Echiré, dans la bénédiction nuptiale donnée à l'un de ses domestiques. C'est à

1. Cette chapelle avait été établie par Villette, peu après sa conversion, dans la petite tourelle placée au sud-est du château de Mursay et mesurant à l'intérieur quelques pieds carrés seulement. On y voit encore une niche et l'emplacement d'un petit autel. C'est aujourd'hui une étable à volailles.

2. Devenu veuf de Marie-Anne-Hyppolite de Châteauneuf, décédée le 10 juin 1691, Villette avait épousé, le 3 avril 1695, Claire Deschamps de Marcilly, alors âgée de vingt ans — il en avait soixante-trois — qui avait été élevée à Saint-Cyr, où elle avait joué, dans *Esther,* le rôle de Zarès. Après la mort de Villette (1707), elle fit la connaissance de lord Bolingbrocke, ministre disgracié de la reine Anne, qui l'épousa en 1720, et elle mourut en Angleterre (1750).

peu près vers cette époque que la famille Villette abandonne Mursay. En 1712, cette terre et seigneurie était saisie sur dame Claire Deschamps, et adjugée en 1717, à « Anthoine Guairard, bourgeois de Paris. » Mais l'adjudication ne fut pas définitive. Ce fut seulement le 21 avril 1759 que la propriété de Mursay fut aliénée, au profit de Antoine Martin, par Charles-Philippe de Valois, baron de Mauzé (acte reçu par Brisseau, n^re^ au Châtelet de Paris).

1706. — 14 septembre. — Baptême, en l'église d'Echiré, de Marie-Armande-Louise, fille de Georges-Guillaume-Louis Du Fay, chev. sg^r^ de la Taillée, et de dame Françoise-Armande du Vergier de la Rochejaquelein. Parrain : Armand-François du Vergier de la Rochejaquelein, pour son fils aîné Philippe-Armand ; marraine : Marie-Élisabeth de Caumont de la Rochejaquelein. Étaient présentes les d^lles^ Du Fay de la Taillée, et Du Fay d'Exoudun.

1713. — 2 février. — *Marie de Nesmond*, dame de Surimeau, est marraine de Marie-Jeanne Chenu, en l'église de Ste-Pezenne.

1719. — 15 avril. — Décès de *Mme de Maintenon* à St-Cyr.

1723. — 3 février. — *D^lle^ Marie de Nesmond*, fille de Pierre de Nesmond, chev. sg^r^ de Sansac et d'Artémise de Caumont, âgée de 79 ans et demi, est enterrée dans l'église de Ste-Pezenne.

La famille Avice de Mougon.

Les Avice de Mougon paraissent avoir adhéré de bonne heure à la Réforme.

Voici les noms de quelques membres de cette famille :

Jean Avice, docteur en médecine à Niort, avait épousé Marie Sabiron, dont il eut Jérome, s^r^ de Galardon, de la Chaurrée, de La Mothe-Claveau et de la Cour de Mougon. Il mourut avant 1591.

Jérome Avice fut longtemps échevin de la ville de Niort. Il était titulaire de la mairie annuelle en 1594 et en 1599. En 1593, il fut délégué, avec plusieurs autres échevins niortais, pour « veoir Sa Majesté touchant la subvention de mil escuz à quoy était taxée lad. ville de Niort et autres deniers imposés sur icelle ». Il avait épousé, par contrat du 23 décembre 1591, Marie Brunet, dont il eut Aubin Avice. D'un second mariage avec Catherine Rivière (contrat du 24 février 1601), il eut *Renée*, mariée le 5 février 1628 à Hector Du Fay, sg^r^ de Milan.

Aubin Avice, 1er du nom, éc. s^r^ de la Garde en Villiers, et de la

Mothe-Claveau, épousa, par contrat du 26 février 1619, Marie Mesmin, et fut inhumé le 18 septembre 1662. Ses nombreux enfants furent baptisés au temple de Niort. Une de ses filles, *Elisabeth*, épousa Gabriel-Félix, éc. s[r] de la Barde ; une autre, *Louise*, épousa Jean de la Varenne, éc. s[r] du Plessis-Beaumanoir ; un fils, *Jérome*, baptisé le 30 mai 1636, est enterré le 10 avril 1674, et ses frères Aubin et Jacques, ainsi que son beau-frère Jean Coyauld, s[r] de Charconnay (sans doute époux de Catherine), assistent à ses obsèques. Un autre fils, *Aubin Avice*, 2[e] du nom, épousa (mars 1664) *Artémise de Nesmond*, fille de Nesmond de Sansac et d'Artémise de Caumont d'Adde ; il mourut le 17 janvier 1677. Sa veuve épousa Jean-Louis de Raffin, chev. sg[r] d'Hauterive.

Le fils d'Aubin, *Charles-Amateur-Avice*, né en 1673, se convertit à une époque que nous ne pouvons préciser, peut-être en même temps que sa cousine germaine *Jeanne*, fille de Jérome, laquelle figure sur la liste de M. de Fontmort. Il épousa, par contrat du 3 novembre 1712, *Blanche Colombe de Razilly* et fut enterré, le 27 septembre 1727, dans l'église de S[te]-Pezenne ; l'acte d'inhumation le désigne comme ayant été « exempt des gardes du Roy et colonel de cavalerie. » Sa descendance est restée jusqu'à ces derniers temps en possession du domaine de Surimeau.

Les Dufay (de la Taillée, de Souché, etc.).

La famille Dufay, ou Du Fay, maintenue dans sa noblesse en 1667, a donné au protestantisme les branches de la Taillée d'Echiré, de Milan, d'Exoudun et de Souché. Voici quelques noms :

I. *Hector Du Fay, éc. sg[r] de Milan* (paroisse d'Echiré) épouse au temple de Niort, le 5 février 1628, *Renée Avice*. Leur fille Olympe, baptisée le 31 décembre 1630 (Parrain : René du Fay), épousa Henry Suyrot, éc. s[r] des Aulnais. Ils reçurent la bénédiction nuptiale d'abord au temple, puis, une seconde fois, le 17 février 1670, à l'église Notre-Dame de Niort.

II. *Josué Du Fay, éc. sg[r] d'Exoudun*, épousa, en 1670, *Marguerite Marchand* dont il a 7 enfants, tous baptisés au temple de Niort, parmi lesquels :

4 mars 1671. — *Charles-Pierre*. Parrain : Charles Janvre de Lestortière ; marraine : Prégente Dufay.

10 décembre 1673. — *Marguerite Hélène.* Parrain : Josué-Louis Dufay, d'Echiré ; marraine : Hélène Dufay.

20 décembre 1674. — *Angélique Prégente.* Parrain : Philippe Du Fay, de Souché ; marr. : Angélique Dufay.

Marguerite Marchand mourut le 14 mars 1683 ; aucun membre de cette famille ne maintint son adhésion au protestantisme.

III. *Philippe, éc. sgr de la Taillée*, paroisse d'Echiré, épousa, le 12 février 1623, *Jeanne Texier.* Il décéda avant 1634.

Il eut pour fille *Jeanne*, baptisée le 16 mars 1625, décédée le 13 novembre 1634, et sans doute pour fils *Josué-Louis*, qui est parrain de Marguerite-Hélène Dufay le 10 décembre 1673.

Louis Du Fay, éc. sgr de la Taillée, porté sur la liste de M. de Fontmort comme ayant été converti le 11 décembre 1685, appartient à cette lignée, ainsi que Georges-Guillaume-Louis Dufay, époux de Françoise-Armande de la Rochejaquelein, dont la fille Marie-Armande-Louise reçoit à Echiré le baptême catholique au mois de septembre 1706.

IV. *Hector Dufay, éc. sgr de Souché*, décédé avant 1619, a pour fils :

1° *René*, qui est parrain au temple de Niort, le 30 décembre 1630, d'Olympe Dufay, fille d'Hector, et de Renée Avice.

2° *Louis*, éc. sgr de Souché, qui épouse, en 1622, *Suzanne de Mayré*, et est parrain, en 1626, d'Olympe de Caumont ; il mourut avant 1677.

Son fils *Philippe*, éc. sgr de Souché, naquit vers 1642 ; il épousa, le 14 janvier 1677, Françoise Hillairet, vve de Henri Duverger, chev. sgr de Bessé. C'est de sa conversion qu'il est parlé dans une lettre de Mme de Maintenon en date du 27 septembre 1681. « M. de Souché, dit-elle, fit sa conversion il y a deux jours. » Au moment où se produit la Révocation, on le trouve en procès avec le consistoire de Niort, à cause du cimetière protestant dont il s'était emparé.

Au mois d'octobre 1684, Mme de Maintenon se préoccupait de recruter 100 jeunes demoiselles appartenant à la jeunesse pauvre, pour la maison de Noisy, ouverte en attendant la construction de Saint-Cyr. Une demande de M. de Souché provoqua la lettre suivante, adressée le 5 octobre à M. de Villette :

« ... M. de Souché veut me donner deux filles de sa femme ; instruisez-moi de ce que c'est, et comme vous feriez si Dieu vous le demandait ; car c'est ôter la place à celles qui ont besoin de la faire donner à ceux qui peuvent s'en passer ; et il ne faut avoir égard ni à ses haines ni à ses amitiés. »

La famille Savignac.

Les Savignac, sieurs des Roches, du Vieux-Fourneau, de la Brémaudière, du Breuillac, résidences situées dans la banlieue de Niort ou ses environs immédiats, appartinrent tous à la Réforme dans la première moitié du XVII[e] siècle.

Nous trouvons d'abord :

Estienne Savignac, sieur du Vieux-Fourneau et de la maison noble et fief du Breuillac, paroisse de S[t]-Gelais, qui fut maire de Niort en 1602 et 1614, et figura au nombre des échevins délégués le 21 mai 1622 auprès de Louis XIII, alors à Parthenay, et qui allait, le surlendemain, faire son entrée dans la ville de Niort;

Catherine Savignac, qui épousa, en 1623, Jean Girault, s[r] de Puy-Chaban ;

André Savignac, s[r] des Roches, qui épousa Marie Pallardy, devint veuf en mars 1666, et mourut le 4 décembre 1667;

Jean Savignac, s[r] du Breuillac, qui épousa, le 2 juin 1630, Louise Coyault;

Renée Savignac, née vers 1605, qui épousa Jacques de Superville, docteur en médecine, devint veuve le 12 août 1658 et mourut le 10 février 1673.

Parmi les membres de la génération suivante, nés dans la Réforme, mais qui s'en détachèrent peu à peu, nous signalerons :

Pierre Savignac, éc., s[r] de la Brémaudière, ou Brumaudière, né vers 1640, marié en 1669 à Françoise Pougnaud, ou Poignaud (qui figure sur la liste des converties de M. de Fontmort). Il fut ancien de l'Eglise réformée de Niort; un de ses enfants, baptisé le 15 août 1669, eut pour parrain M. de Villette; le 17 janvier 1677 il signe en qualité de témoin l'acte d'inhumation d'Aubin Avice. Il abjura en 1685, devint veuf en 1701 et mourut le 16 avril 1731, à l'âge de 91 ans.

André Savignac, frère du précédent, écuyer, s[r] du Vieux-Fourneau, épousa, en 1671, Renée Frère. Il remplit les fonctions de grand-maître des eaux et forêts en Saintonge et Angoumois. Il avait le renom d'un homme très versé dans la connaissance des belles-lettres, et à sa mort — il n'avait pas d'enfants — « il laissa à ses héritiers une bibliothèque qui valait plus de mille écus, et qu'ils ont partagée à boisseaux » (note du curé Arnault, dans les manuscrits de Dom Fonteneau). — Le chevalier de Méré le recommandait

en ces termes à Mme de Maintenon : « ... *M. de Villette, qui n'a rien de fou ni d'étourdi que d'être toujours huguenot*, vous avait parlé d'un très honnête homme, qu'on appelle M. de Vieux-Fourneau... Je vous jure qu'il serait difficile d'exprimer tout ce qu'il a de bon. Je suis persuadé qu'on ne lui saurait commettre rien de noble ni d'exquis dont il ne soit capable, ou du moins qu'il ne le puisse devenir du jour au lendemain... » (Lettre XLIII, dans l'édition de 1682). Deux lettres du même Méré (LXXIV et CXLI) sont adressées « à M. de Vieux-Fourneau », et témoignent de beaucoup d'estime pour son caractère et ses talents.

On voit, par les termes d'une lettre que Mme de Maintenon écrivit à son frère le 1er décembre 1642, que M. de Vieux-Fourneau s'entremit dans les négociations engagées à cette époque au sujet de l'acquisition — non réalisée — de la terre d'Aubigny, d'où le frère et la sœur prétendaient tirer leur nom et leur noblesse.

André Savignac s'était converti de bonne heure, puisque son nom figure, dès le 5 août 1668, au bas de l'acte d'abjuration de Suzanne Soubeyran (Reg. par. de Niort). Nous avons, d'autre part, relevé sur les Reg. par. de St-Gelais l'acte d'abjuration (4 décembre 1685) de Louis de la Blachière, éc., sr de Lisle — descendant de la Blachière, ministre du Saint Évangile à Niort et St-Gelais — et de sa femme Françoise Frère. Le nom de Renée Frère, dame de Vieux-Fourneau, figure parmi ceux des témoins de cet acte.

Dans les *Conseils et Instructions aux Demoiselles* (t. I, p. 85) Mme de Maintenon parle d'une dlle du Breuillac, « autrefois fort riche... présentement réduite à être chez Mme d'Heudicourt ». Il s'agit sans doute d'un membre de la famille Savignac, et peut-être est-ce la même qui figure pour une pension de 300 livres au testament de Mme de Maintenon. Cette dernière parle également, dans une lettre à son frère (mai 1679), d'une dame du Breuillac qui lui a dit qu'elle avait voulu emmener à Paris Mme d'Aubigné; et elle ajoute : « Ma belle-sœur aurait bien fait d'y venir, et tout ce qu'elle fera avec Mme du Breuillac sera bien : c'est une honnête femme, et qui a de l'esprit. » On croit entrevoir, derrière ces compliments, qu'il s'agit ici d'une personne dont « l'esprit » a bien pu s'employer aux « bonnes œuvres » de notre convertisseuse.

H. GELIN.

LE QUAKER CLAUDE GAY

Dans le tome VII de son livre sur Voltaire (*Voltaire et Genève*, p. 149) M. Desnoiresterres a cité une anecdote dont je reproduis le récit :

« Un quaker de Philadelphie, Claude Gay, voyageant en Europe, passa quelque temps à Genève ; il était connu par des ouvrages de théologie, et l'on goûtait son bon sens, sa modération et sa simplicité. Voltaire en entendit parler, et fut curieux de le voir; mais le quaker s'en défendait, et ce fut avec beaucoup de difficulté qu'on lui persuada d'accepter une invitation à dîner que lui fit Voltaire.

« Celui-ci avait promis aux amis du quaker de ne rien dire qui pût le blesser; il fut d'abord charmé de sa belle figure calme, occupé de son grand chapeau rabattu, de son habit tout uni, de son air doux et serein. Le dîner s'annonçait bien; cependant la sobriété de son hôte attira bientôt les railleries du poète, lesquelles furent reçues avec le plus grand sang-froid.

« La conversation tourna ensuite sur les premiers habitants de la terre et sur les patriarches ; le philosophe lança quelques épigrammes sur les preuves historiques de la révélation ; mais Claude, sans s'émouvoir, rétablissait par le raisonnement ces preuves ainsi attaquées, sans faire attention à ce qui n'était que de l'esprit, et y paraissant insensible. La vivacité de Voltaire, irritée de cette froideur, devint enfin de la colère ; ses yeux étincelaient lorsqu'ils rencontraient les regards pleins de calme de son adversaire ; et la dispute fut poussée si loin que celui-ci, se levant, dit : *Ami Voltaire, peut-être un jour entendras-tu mieux ces choses-là; en attendant, trouve bon que je te quitte. Dieu te soit !*

« Et sortant, malgré les instances de la compagnie, il reprit tranquillement à pied le chemin de Genève. Quant à Voltaire, il s'enferma dans son appartement. .....Huber, qui était du dîner, représenta cette scène dans un dessin où les acteurs principaux étaient admirablement bien caractérisés. » (Louis Simond, *Voyage en Suisse, fait dans les années* 1817, 1818 et 1819. Paris, 1822, t. I[er], p. 623 et suiv.).

M. Desnoiresterres n'a fait qu'abréger le récit qu'on vient de lire. Le narrateur, Louis Simond, qui était né à Lyon, et qui avait passé en Amérique la meilleure partie de sa vie

(Galiffe, *Notices généalogiques*, III, 454) était venu s'établir à Genève au temps de la Restauration, cinquante ans après l'époque où Claude Gay avait fait un séjour dans cette ville. Aussi cette anecdote a-t-elle dû passer par plus d'une bouche avant de parvenir à l'écrivain de qui nous la tenons. On ne sait ce qu'est devenu le dessin où Jean Huber-Alléon a représenté Voltaire discutant avec le quaker.

La date de cette anecdote restait flottante; un jeune étudiant a fait des recherches qui ont abouti à préciser l'époque du séjour de Claude Gay à Genève.

La vénérable Compagnie des pasteurs de Genève avait ouvert aux étudiants en théologie, il y a quelques années, un concours sur l'histoire du piétisme à Genève pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Un seul mémoire fut soumis au jury, et le prix fut décerné à l'auteur, M. Léonce Granier, aujourd'hui pasteur à Saint-Chaptes (Gard). Un de ses camarades, M. Auguste Breyton, aujourd'hui pasteur à Graissessac (Hérault) avait fait de son côté quelques recherches en vue de ce concours, auquel il renonça bientôt; mais il utilisa les résultats de son travail dans une thèse qu'il présenta l'année suivante à la Faculté de Montauban : *Le piétisme à Genève*, 72 pages, 1896. A la page 30, il cite le registre de la Compagnie des pasteurs, du vendredi 21 octobre 1763 :

« M. le modérateur a rapporté que Claude Gai, quaker établi en Angleterre, était venu chez lui et lui avait remis un écrit pour le communiquer à la vénérable Compagnie.

« Lecture faite de cet écrit, par lequel ledit Claude Gai demande la permission d'adresser la parole au peuple dans nos assemblées religieuses, l'avis a été que M. le modérateur lui dira que notre Constitution étant civile et ecclésiastique, ce n'est pas à nous, mais au magistrat qu'appartient le droit de régler la forme de notre culte; au surplus, M. le modérateur pourra, comme particulier, l'éclairer avec douceur et charité. »

M. Breyton tenait le fil, et aurait dû le dévider jusqu'au bout, au lieu de résumer en deux lignes le reste de son récit. Je vais faire ce qu'il n'a pas fait, et donner les extraits de registres qu'il a laissés de côté.

Registre de la Compagnie des pasteurs, vendredi 28 *octobre* 1763. — M. l'ancien modérateur (le pasteur Sarasin le jeune) a rapporté qu'il avait prononcé l'avis de la Compagnie au sieur Claude Gai, quaker.

Même registre, vendredi 11 *novembre* 1763. — M. Sarasin le jeune a rapporté que le magnifique Conseil avait donné ordre[1] au sieur Gai, quaker, de sortir de la ville; et qu'il y a lieu de croire qu'il cherche à faire des prosélytes.

Sur quoi, l'on a chargé M. Prevost d'en informer M. Bellamy, pasteur de Saconnex, lequel agira dans cette occasion selon sa prudence.

Même registre, vendredi 3 *février* 1764. — L'on a rapporté que le sieur Gay, quaker, qui avait eu ordre de sortir de la ville, y demeure toujours; et qu'il continue à être suspect de chercher à faire des prosélytes.

Avisé que M. le modérateur (le pasteur Sacirère) en avisera M. le premier Syndic.

Registre du Conseil, samedi 4 *février* 1764. — Sur ce qui a été rapporté au Conseil que le nommé Claude Guai, quaker, né à Lyon, à qui on avait ordonné de se retirer de la ville, y revient et y fait des assemblées, de même qu'à Châtelaine où il s'est retiré : ce dont la vénérable Compagnie a fait donner avis à monsieur le Premier.

Arrêté de faire intimer audit Guai l'ordre de se retirer de la ville et des terres, et la défense d'y revenir.

Registre de la Compagnie des pasteurs, vendredi 10 *février* 1764. — M. Peschier a rapporté qu'il résultait des informations qu'il avait prises, comme pasteur de quartier, au sujet des assemblées tenues par le quaker, qu'il y en avait eu deux : la première, qui avait duré plusieurs heures, mais où il n'y avait que quatre personnes; la seconde, à laquelle il avait fait inviter toutes les personnes de la maison; que dans toutes les deux, il n'avait fait qu'exhorter les assistants à la piété.

Il a ajouté que ce quaker est parti.

La République de Genève, on le voit, et je le regrette, n'a pas été hospitalière pour Claude Gay. Le lecteur a remarqué

1. Le registre du Conseil, à cette date, ne dit pas un mot de Claude Gay, on était *en féries;* les séances du Conseil étaient espacées ; la mesure prise à l'égard du quaker n'a pas été consignée dans les procès-verbaux.

aussi dans ces extraits les mots : *né à Lyon, ...établi en Angleterre :* ce qui ne concorde pas bien avec ce que dit Simond : « un quaker *de Philadelphie.* »

J'ai demandé de plus amples renseignements à M. le pasteur Weiss, qui a eu l'obligeance de me communiquer une notice contenue dans un ouvrage de Joseph Smith : *A descriptive catalogue of Friend's books,* 2 vol., Londres, 1867; je la résume :

Claude Gay, né à Lyon, fut élevé dans la religion catholique, qu'il abandonna de bonne heure. Il alla s'établir à Jersey. La lecture de l'*Apologie* de Robert Barclay le détermina à se rallier à la secte des quakers, ce qui lui attira des persécutions : il fut banni de l'île de Jersey, et menacé de peines corporelles s'il s'avisait d'y revenir. Il se réfugia en 1745 en Angleterre, où il vécut dès lors; il mourut à Barking près Londres, à l'âge de 80 ans environ, le 18 février 1786.

Je me suis adressé aussi à un aimable érudit de Lyon, M. Bleton, secrétaire du Palais des Arts, pour lui demander la confirmation du renseignement qu'on a vu venir de deux sources différentes : la naissance de Claude Gay à Lyon. M. Bleton a trouvé, dans le registre de Notre-Dame de la Platière, et à une date qui concorde avec l'âge que Claude Gay avait à sa mort, le baptistaire qui suit :

Claude, fils de honnête Pierre Gay, maître cordonnier, et de Louise Baudet, ses père et mère, a été baptisé dans l'église paroissiale de la Platière le 2 juin 1706, par moi vicaire soussigné; né le jour d'hier. Son parrain : honnête Claude Gay, aussi maître cordonnier; et sa marraine : Françoise Rey, femme de honnête Benoist Chorel, marchand de cette ville. — Le père a signé; et non les autres, pour ne savoir.

Pierre Gay, Mazet, vicaire.

A la fontaine.

N. B. C'est une indication de domicile : à la croisée des rues (actuelles) *Terme et Sainte-Catherine.*

Je reviens à la notice de Smith, qui indique quelques ouvrages publiés par Claude Gay, notamment :

1. *Point de croix, point de couronne*, ou traité sur la nature

et la discipline de la sainte croix de Jésus-Christ, par Guillaume Penn, traduit de l'anglais, 1746, in-8.

Je n'ai pas vu cet ouvrage, et j'en cite le titre d'après Quérard, qui le donne plus au long que Smith, et qui, comme lui, attribue à Claude Gay cette traduction.

2. *Exposition succincte de l'origine et des progrès du peuple qu'on appelle les* QUAKERS *ou les* TREMBLEURS, par Guillaume Penn; à quoi l'on a ajouté un des témoignages rendus à la lumière par George Fox; le tout traduit de l'anglais par Claude Gay. A Londres. Imprimé par Luc Hinde demeurant dans Georgeyard en Lombard-Street, 1764, IV et 109 pages, in-8°.

Cette traduction est précédée d'une préface où Claude Gay, en tutoyant le lecteur, expose qu'il a traduit Penn pour l'avantage de *ses compatriotes*, et aussi « de toute autre personne de la même langue à qui cette traduction parviendra ». Il se considérait donc comme étant toujours de nationalité française.

Pour le dire en passant, ces deux ouvrages de Penn, que Gay a traduits, ont été traduits en français une seconde fois, à la fin du XVIIIe siècle, par Ed.-P. Bridel. On ne sait pas si celui-ci se rattachait à la famille du doyen Bridel.

3. *A new and easy method of teaching the french tongue*, 1773. Cette grammaire française à l'usage des Anglais semble indiquer que Claude Gay, qui, sans doute, n'avait pas eu de ses parents un riche héritage, avait trouvé dans l'enseignement de la langue française les ressources qui lui étaient nécessaires pour vivre.

Avec l'aide de quelques collaborateurs, je viens de rassembler les renseignements dispersés qu'on possédait sur Claude Gay; et j'ai pu en recueillir qui étaient inédits. Et cependant tout n'est pas dit sur ce personnage. On retrouverait peut-être à Jersey quelques données sur le temps de sa jeunesse. Si les quakers de Londres ont des archives — ce que j'ignore — il y aurait là aussi des recherches à faire, qui ne seraient pas inutiles. Car si Claude Gay n'a qu'une très petite place dans la biographie de Voltaire, il en a une plus grande dans l'histoire du piétisme de la Suisse romande, telle que j'ai

essayé de l'esquisser dans les *Étrennes chrétiennes* de 1882, 1886 et 1889, et dans un mémoire sur Magny (Lausanne, 1891).

Claude Gay est un chaînon essentiel, par lequel les inspirés cévenols, réfugiés en Suisse, des trente premières années du XVIIIe siècle, se rejoignent à Robert Haldane et à tous ceux qui, comme Haldane et après lui, sont venus d'Angleterre pour prendre part au réveil de nos Églises. On peut le considérer comme le dernier des uns et le premier des autres.

EUGÈNE RITTER.

Mélanges

L'ACCUEIL FAIT A LA LOI DE GERMINAL

I

Cette loi si dure, qui vendait la protection de l'État au prix des anciennes libertés, les Protestants, dans leur grand affaissement spirituel, l'accueillirent avec une joie retentissante. Ils ne virent tout d'abord en elle que la réalisation inespérée de leurs plus ardents désirs : la reconnaissance légale de leurs Églises après deux siècles de persécution ; et, ce qui les flattait infiniment, l'égalité parfaite avec les catholiques. Leur joie était toute de surprise, de naïf orgueil et de gratitude profonde pour l'homme providentiel qui leur avait fait ces grandes choses. Bonaparte était le réparateur de leurs brèches, le héros qui appelait enfin la race opprimée à la vie sociale, lui ouvrait toutes les carrières et tous les honneurs. « Il console les malheureux, répétaient-ils dans leur enthousiasme, il comprime la malveillance, il rallie tous les cœurs, et subjugue même les consciences, en réconciliant, pour ainsi dire, la Révolution avec le Ciel[1]. »

Rabaut le Jeune, qui présidait le Corps législatif lors de la

1. *Almanach de* 1808. Préface. Paroles de Portalis.

clôture de la session extraordinaire de l'an X, se fit, en ces termes l'interprète de leur reconnaissance :

« Il était digne de celui qui a donné la paix au monde, de donner la paix à l'Église, de faire cesser les divisions qui la déshonoraient, de ramener le peuple français aux principes de la morale chrétienne... Lorsque dans l'Assemblée constituante une voix se fit entendre pour développer les grands principes de la liberté des opinions religieuses que vous venez de mettre en action, il ne trouva pas les esprits bien préparés à recevoir le dépôt précieux des grandes vérités qui sortirent de sa bouche; le culte catholique apostolique romain fut le seul autorisé et salarié. Combien d'erreurs, de fautes et d'injustices ont été commises depuis cette époque et envers la religion et envers ses ministres !... Un baume salutaire vient d'être versé sur des plaies encore saignantes, et les principes triomphent. Généreux martyr de la liberté[1], que ton ombre pieuse soit consolée ! Les principes que, le premier, tu proclamas à la tribune nationale, ont germé dans une terre féconde, quoique éprouvée par le feu de la persécution : *ce n'est plus la tolérance qu'on accorde aux protestants, c'est la liberté, c'est l'égalité.*

« Presque tous ou par principe, ou par reconnaissance, ont embrassé avec ardeur la cause de la Révolution. Aujourd'hui que la loi organise tous les cultes d'une manière parallèle, ils seront les plus fermes appuis d'un gouvernement protecteur... Législateurs, vous excuserez ma prolixité sur cette matière, en faveur de celui qui, plus qu'aucun autre, doit sentir le prix de cette loi bienfaisante, et qui, par l'honneur que vous lui avez fait de vous présider, est une preuve vivante des principes libéraux que vous professez[2]. »

En 1807, il redisait encore les mêmes pensées dans la préface de son *Annuaire :*

« Après trois siècles de supplices et de persécutions de toute espèce, Dieu a envoyé à nos chères Églises le grand libérateur annoncé, qui devait sécher les pleurs de Sion, relever les temples abattus, abolir les lois pénales, et établir sur la base solide des lois la liberté de conscience et la liberté des cultes. Ce que le grand Henri lui-même n'a pu exécuter, le grand Napoléon l'a fait. Louis XIV ne voulut qu'une religion dans ses États, et proscrivit

1. Rabaut Saint-Étienne.
2. *Annuaire* de Rabaut, 353 (30 floréal an X).

tous ceux qui ne furent pas de la sienne : le grand Napoléon les appelle tous; il promet à tous la liberté. *L'empire de la loi, dit-il, finit où commence l'empire indéfini de la conscience, ni la loi ni les princes ne peuvent rien contre cette liberté.*

« Vous qui vécûtes comme nous sous le joug de l'intolérance, résidu de tant de générations persécutées, voyez et comparez : ce n'est plus dans les déserts et au péril de votre vie que vous rendez au Créateur l'hommage qui lui est dû; nos temples nous sont rendus, et tous les jours il s'en élève de nouveaux. Nos pasteurs sont reconnus fonctionnaires publics; ils sont salariés par le gouvernement, et le glaive d'une loi barbare n'est plus suspendu sur leurs têtes... Nous sommes appelés comme les autres citoyens aux fonctions publiques, nos propriétés sont protégées, nous pouvons avec sécurité transmettre nos héritages à nos enfants, et chacun de nous, *peut cultiver en paix sa vigne et son figuier.*

« Hélas ! ceux à qui nous avons survécu sont montés sur la montagne de Nébo, d'où ils ont vu la terre promise, mais nous seuls en avons pris possession [1]. »

Ce sera toujours et pour tous les siècles une merveilleuse histoire que celle des premières années de l'Empire : la France relevée et victorieuse, portant dans le monde les principes de la Révolution; l'ordre succédant avec ses bienfaits à la longue période de troubles et d'anarchie; la prospérité renaissant dans toutes les classes de la société, une magnifique émulation vers tous les progrès; partout la joie de vivre, de travailler ! Et toutes ces grandes choses s'incarnaient dans l'homme providentiel, qui séduisait les cœurs par l'éclat de ses victoires, et dont la sagesse et le génie frappaient d'admiration ses ennemis eux-mêmes ! Il faut se rappeler ces choses pour comprendre l'espèce de fascination que cet homme extraordinaire exerçait autour de lui, l'enthousiasme qu'il éveillait dans les âmes, les adulations et les encensements qui, de la foule enivrée, montaient jusqu'à lui comme vers le trône d'un Dieu. Peuples et rois étaient à ses genoux, l'Église catholique acclamait en lui le nouveau Cyrus qui avait ramené de sa longue captivité le peuple de Dieu. Les Protestants unissaient leurs voix au concert universel.

1. *Annuaire*, 514.

Lors du couronnement (4 décembre 1804) les plus anciens présidents, heureux de l'honneur qui leur était fait, tremblants à la pensée de compromettre leur Église en participant à un acte du culte catholique, assistèrent en corps à l'imposante cérémonie du sacre. Reçus par l'Empereur, ils portèrent au pied du trône les vœux des Protestants pour la prospérité du nouveau Charlemagne. « Votre Majesté, lui dit leur doyen d'âge M. Martin, président du Consistoire de Genève, a fait serment de maintenir la liberté des cultes. Elle donne le calme à nos consciences, assure la paix de l'Église. Puisse S. M., après avoir tant fait pour sa gloire, y ajouter le titre de pacificateur de l'Europe entière. »

La harangue était digne, la réponse dépassa les espérances et dissipa les craintes :

« Je vois avec plaisir les pasteurs des Églises réformées de France; je saisis avec empressement cette occasion de leur témoigner combien j'ai toujours été satisfait de tout ce qu'on m'a rapporté de la fidélité et de la bonne conduite des pasteurs et des citoyens des diverses communions protestantes, Je veux bien que l'on sache que mon intention et ma ferme volonté sont de maintenir la liberté des cultes : l'empire de la loi finit où commence l'empire indéfini de la conscience; la loi ni le prince ne peuvent rien contre cette liberté. Tels sont mes principes et ceux de la nation, et si quelqu'un de ceux de ma race devant me succéder oubliait le serment que j'ai prêté, et que trompé par l'inspiration d'une fausse conscience il vînt à la violer, je le voue à l'animadversion publique et je vous autorise à lui donner le nom de Néron. »

Ces paroles, que les journaux reproduisirent le lendemain, paroles théâtrales mais non feintes, portèrent loin; accueillies avec joie par l'opinion publique, elles émurent le cœur des Protestants.

« Elles furent recueillies avec avidité, ces paroles consolatrices, s'écrie Rabaut le jeune, et elles ont été transmises par la reconnaissance à toutes les Églises de l'Empire... Ou étaient-ils, ces respectables ministres du Saint Évangile, qui bravèrent toutes les persécutions et souffrirent même le martyre?... Vous surtout, ô mon père, ô mon frère, où étiez-vous?...

« Rien n'égale aussi la reconnaissance et le dévouement respectueux des Réformés et des Protestants répandus sur la surface de ce vaste empire, qui tous s'écrient avec nous : *Deus nobis hœc otia fecit.* »

Le Dieu ne mentait point et ses actes répondaient à ses libérales déclarations. L'Empereur, en vrai fils de la Révolution, voulait très sincèrement la liberté de conscience, par ferme principe, non par condescendance de despote. Sans pratiquer lui-même sa religion, il n'était pas athée; il respectait les croyances qu'il jugeait nécessaires au maintien des sociétés humaines et à leur prospérité; il honorait chez les Protestants leur fidélité soutenue, l'honorabilité de leur vie, leur esprit d'ordre, la sagesse tempérée de leurs maximes. Irrité des obstacles et de la sourde opposition que sans cesse il rencontrait dans ses rapports avec le clergé catholique, il se plaisait à lui opposer la docilité, l'esprit tranquille, de ce petit peuple, sans ambition politique, sans intrigue, l'élite de la nation qu'il avait lui-même appelée à la vie sociale. La liberté qu'il leur octroyait n'était pas immense; c'était la seule dont il fût possible de jouir sous son joug d'airain, une liberté toute intérieure et dans des limites bien assignées; liberté de professer leur foi sans empêchement, liberté consistant à n'être ni inquiétés, ni molestés dans leur vie ecclésiastique, mais qui ne permettait ni expansion au dehors ni prosélytisme. Dans la grande harmonie d'hommes, de peuples et d'institutions que sa puissante main cherchait à organiser, le Protestantisme avait sa note à donner, mais pas plus haut qu'il n'était convenable.

Et vraiment nul ne songeait alors à sortir de ces étroites limites, tant la part accordée paraissait belle à ces fils de persécutés. Puis, on les comblait de faveurs, leurs présidents de Consistoire étaient traités à l'égal des évêques, admis aux grandes réceptions; leurs principaux pasteurs, honorés, décorés; leurs fils entraient dans la magistrature, dans l'armée, et y parvenaient aux plus hauts grades. Tant d'honneurs, tant de bons procédés les empêchaient de s'apercevoir qu'on leur avait coupé les ailes. L'enthousiasme grandit avec les conquêtes, avec la gloire du héros. Dans

le voyage qu'il fit au midi de la France, accompagné de l'impératrice Joséphine, aux débuts de la guerre d'Espagne, les présidents des Consistoires des villes par lesquelles il passait le haranguèrent. A Toulouse les fidèles se réunissent à l'Église pour rendre leurs actions de grâce et se féliciter de la présence du héros qui a rendu à la religion réformée sa liberté et ses autels. Le Consistoire adresse à tous les fidèles de l'Église une lettre pour leur dire « la joie, leur reconnaissance pour tant de bienfaits et une si belle visite ». « Puissiez-vous, dit-elle comme conclusion, accomplir la joie de nos cœurs et vous préparer aux délices éternelles. »

« Illustre dans la guerre, dit au monarque le président Chabrand, bienfaisant dans la religion, vous nous avez comblés de biens politiques, civils et religieux; et par là vous avez conquis nos cœurs aussi victorieusement que vous avez conquis l'Europe par la gloire de vos armes... Tous les Français vous chérissent, mais ceux de la communion réformée, sauvés à la fois par vous des orages politiques et de l'esclavage religieux, ne peuvent, sans attendrissement, parler de vos bienfaits et de leur délivrance. » A Bordeaux le pasteur Martin fut plus éloquent encore : « Imitateur de Marc-Aurèle, vous avez accompli ses vœux et surpassé nos espérances. Entendez, sire, ce touchant concert de louanges et de bénédictions. Parmi tant de voix qui célèbrent à l'envi les miracles de votre règne, daignez, sire, écouter favorablement celle des Protestants français que vous avez rendus à la vie, à leur patrie, à la liberté, au bonheur... Ils vous chérissent comme leur père... Quand vos bienfaits envers nous sont sans nombre, n'est-il pas juste que notre reconnaissance envers vous soit sans bornes?

« Sire, satisfaits d'avoir admiré sur le trône la sagesse de Socrate, le courage d'Alexandre, le génie de César, la clémence d'Auguste, le zèle de Constantin, la bonté de Henri IV, eh! que dirons-nous encore? tous les talents, toutes les vertus, et tous les genres de gloire réunis en votre personne sacrée, nous allons retourner dans nos Églises et raconter ce que nous avons vu, ce que nous avons ouï. Que de merveilles n'aurons-nous pas à décrire! Mais comment pourrons-nous exprimer ce que nous sentons pour votre Majesté Impériale, et pour votre auguste famille? Ah! quand le cœur est si ému, on ne trouve point de bouche assez éloquente pour lui servir d'interprète. »

Napoléon, qui avait la tête solide répondit avec simplicité :

« Je reçois de toutes les parties de la France les témoignages les plus flatteurs de l'affection des Protestants. Je les compte pour mes meilleurs sujets. Ils me servent avec zèle et distinction. Ce n'est pas moi qui vous ai donné la liberté, c'est le siècle. La conscience ne dépend pas des hommes, elle est au-dessus des lois. La révocation de l'édit de Nantes a fait beaucoup de mal à l'État : elle a porté l'industrie et les arts dans les pays étrangers. J'ai vu une foule de Français réfugiés en Prusse et jusque dans le nord de la Pologne. Voilà ce que produisent les persécutions. Vous pouvez compter sur ma constante protection. »

Le digne président réservait sa meilleure rhétorique pour l'Impératrice.

« Madame, lui dit-il dans l'audience qu'elle daigna accorder quelques jours après au Consistoire, quand la créature s'approche de son créateur, saisie d'étonnement à la vue de tant de perfections, elle reste interdite, muette et hors d'état d'exprimer les sentiments de respect, d'amour et d'admiration qui la pénètrent... Images vivantes du Dieu du ciel, les princes de la terre exercent en quelque sorte le même empire sur nos âmes, surtout lorsqu'à la souveraine puissance dont il est l'auteur, ils joignent l'éclat des vertus dont il est la source. C'est là, Madame, une vérité dont nous faisons la douce expérience dans ce moment où Votre Majesté daigne nous donner accès auprès de sa personne sacrée. Mais parmi tant de royales qualités qui vous distinguent, permettez-nous, Madame, de rendre un hommage particulier à cette incomparable bonté qui inspire la confiance, qui soulage ou qui prévient les besoins de l'infortune, et qui, en charmant les yeux, se rend maîtresse de tous les cœurs... Illustre compagne du plus grand héros, veillez sans cesse sur ses précieux jours; conservez et entretenez ce feu sacré dont la garde vous est confiée. Quel dépôt fut jamais si cher, et remis en des mains si pures!.. Napoléon, Joséphine, augustes époux! vivez longtemps pour être le modèle des bons princes, la consolation des peuples, la gloire de la France et l'amour des Français. »

Félix Kuhn.

(A suivre.)

SÉANCES DU COMITÉ

13 *Mars* 1900

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, Ch. Frossard, J. Gaufrès, R. Reuss, A. Sabatier et N. Weiss. MM. P. de Félice, F. Puaux et E. Stroehlin se font excuser.

En annonçant au président le deuil cruel qui le tient éloigné de Paris, M. Ernest Stroehlin a tenu à lui adresser la somme de mille francs en souvenir de Mme Stroehlin, fille de notre regretté collègue M. H.-L. Bordier. Le comité s'associe aux paroles de sympathique et respectueuse gratitude par lesquelles M. de Schickler a aussitôt répondu à ce message. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance et du sommaire du *Bulletin* du 15 mars, le secrétaire soumet au comité un dessin définitif de la vitrine où notre Société doit exposer de concert avec la Société biblique de Paris. Ce dessin est approuvé par les membres présents, et malgré la date déjà tardive, pour les exposants, du 13 mars, le secrétaire espère que ce meuble sera prêt sinon pour le 15, du moins pour le 20 ou 25 avril. Puis il communique une lettre de M. Fonbrune-Berbinau proposant de mettre en souscription la *Table du Bulletin* tirée par fascicules trimestriels, ce qui permettrait aux travailleurs d'en profiter au fur et à mesure, et aussi d'en signaler les lacunes. M. Weiss devant faire des conférences historiques en Picardie et en Normandie en reparlera avec M. Fonbrune qui a déjà eu la complaisance de revoir la lettre A de notre table manuscrite.

M. Ch. Frossard apporte deux brochures renfermant ses allocutions aux funérailles de Léon Tempié, et, à propos d'une demande de communication de la *Liturgie française* de Valerand Poullain, répond qu'il la communiquera chez lui à Paris, comme elle l'a été il y a quelques années à notre président.

Bibliothèque. — M. le pasteur Guiton lui a apporté deux extraits contemporains des Synodes du Poitou, du 24 décembre 1756 et 4 mars 1760. M. Gaidan a envoyé un acte de notoriété du 21 janvier 1769 signé des « échevins conseillers et notables du bourg de Mens en Dauphiné » attestant « qu'en l'année mil six cent vingt-huit le « bourg de Mens fut totallement incendié, que les papiers et titres « de la ville y furent tous consommez, de même que ceux des habi-

« tants et tous les meubles et effets... » — Le comité de la colonie de Sainte-Foy a offert la correspondance de la *Société des Intérêts généraux du Protestantisme français* de 1842 à 1847.

Le comité se sépare après avoir entendu un compte rendu, par son président, d'un article de la *Revue des Revues* sur les réfugiés huguenots en Allemagne, compte rendu qu'on le prie de bien vouloir rédiger pour le *Bulletin*.

17 *Avril* 1900

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Paul de Félice, Alfred Franklin, Jules Gaufrès, Rodolphe Reuss et N. Weiss. M. F. Kuhn se fait excuser.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire communique le sommaire du *Bulletin* qui paraît en ce moment même et entretient le Comité d'un article paru dans la *Revue des Revues* sur *l'Art et le Protestantisme* par M. E. Müntz. Une réponse à plusieurs allégations de ce dernier a été envoyée à la *Revue des Revues* qui a promis de l'insérer, mais a demandé un délai pour que M. E. Müntz pût réfuter cette réplique. M. Weiss ajoute qu'il n'y a pas fait figurer un argument qui n'est pas sans valeur et qui lui a été rappelé par un document recueilli récemment en Normandie. Ce document, qui sera reproduit dans le *Bulletin*, établit, en effet, qu'au XVIIe siècle, on interdisait aux huguenots, dans les cérémonies de leur culte et généralement dans tout ce qui touchait à ce dernier, absolument tout ce qui était de nature à attirer l'attention, et principalement ce qui pouvait faire naître l'idée d'une concurrence au culte catholique. M. de Félice répond qu'il ne pense pas que cette interdiction ait été générale, ni antérieure à la deuxième moitié du XVIIe siècle.

M. le président donne communication d'une lettre de Mme Marie-Anne de Bovet, intercédant en faveur des deux dernières descendantes du chancelier Michel de l'Hospital, qui sont, paraît-il, dans un état de santé et de misère lamentables; dans une autre lettre, M. de Richemond demande des renseignements sur la sépulture du cardinal de Châtillon. Enfin le pasteur de Mouchamps demande une conférence historique pour l'ouverture d'un synode régional dans cette Église de la Vendée, au mois de juin.

On consent ensuite l'échange du *Bulletin* avec la *Société archéologique d'Eure-et-Loire* et avec la *Revue de théologie et de philosophie de Lausanne*.

Enfin, on s'entretient de notre Exposition pour laquelle une vue de la Bibliothèque et un cadre contenant le fac-similé de l'édit de Nantes et quelques médailles le concernant seront commandés par le secrétaire, et d'une visite annoncée pour le mois d'août par le Congrès des bibliothécaires qui doit se tenir à Paris à cette époque.

Bibliothèque. — Un classement provisoire des papiers isolés a été commencé avec l'aide de M. Jacques Meyer, ancien élève de l'École des chartes. — M. R. Reuss offre trois lettres de Charles Weiss, écrites en 1834 au moment où il était à l'École normale supérieure. M. Maunoir a offert un manuscrit intitulé *Pensées relatives au décret insensé de la Convention qui abolit la Religion en France.* En tête, on lit les mots *Monsieur Calonne*, qui doivent être de la main du pape Pie VI.

CORRESPONDANCE

THOMAS LA GRUE

1620 — 1680

Notre appel (p. 167) a été entendu : un de nos correspondants, M. H. Guyot, de Groningue, a bien voulu faire des recherches aux archives des Églises wallonnes d'Amsterdam et de Leyde, à la bibliothèque de l'Université de cette dernière ville, et il nous adresse des renseignements précis qui permettent de reconstituer la biographie de Thomas La Grue. D'un autre côté, M. Bernus nous a communiqué des notes très complètes sur les ouvrages de ce réfugié.

Thomas La Grue est né à Dieppe en 1620. Il était prêtre séculier de l'Église romaine quand il quitta la France pour se rendre à Londres et y épouser Élisabeth Vaultier. Bientôt il abandonna sa femme, revint en France et se convertit au protestantisme. Il fut admis au nombre des prosélytes par le consistoire de Charenton, « lequel l'a jugé digne de compassion, vu les signes de sa repentance et le mariage que celle qu'il avait délaissée avait contracté de nouveau avec un second mari[1] ».

En 1651, il se fixe à Amsterdam, sollicite et obtient des secours du Consistoire. Il abuse de ses bienfaiteurs en continuant à dire la

1. Actes du Consistoire de l'Église wallonne de Leyde (16 novembre 1653).

messe. Cette conduite nous est révélée par une délibération du Consistoire d'Amsterdam ainsi conçue[1] :

« Thomas La Grue, prestre françois ayant trompé insignement et meschamment la compagnie de l'Église de faire la messe, tandis qu'il tiroit assistance de nous, la compagnie ne lui a point voulu donner entrée en cette assemblée, mais on le menaça du bras séculier pour ses tromperies. Sur cet article il allègue qu'à la vérité il a tiré assistance de nous, et qu'après il a fait ici la messe, mais pour exterminer sa faute il dit que cela ne s'est faict en même temps. »

Deux ans plus tard le 10 août 1653 il se présenta devant l'Église de Leyde pour se convertir une seconde fois au protestantisme; sa comparution devant le Consistoire est relatée en ces termes :

« Thomas de La Grue, natif de Dieppe, cy-devant prestre séculier en l'Église romaine, s'étant présenté devant la compagnie, a déclaré le grand désir qu'il a depuis sept ans, d'abjurer les superstitions et abominations de ladite Église et d'embrasser la religion réformée; la compagnie ayant considéré sa contenance et ayant examiné sérieusement les raisons et les mouvements qui l'ont esmeu à faire ce changement a loué son dessein et l'a exhorté à la persévérance et à la lecture, l'ouïe de la parole de Dieu, afin qu'estant confirmé dans la vérité suffisamment [jusqu'à ce que ce] grand œuvre se fasse à la plus grande gloire de Dieu et à la plus grande édification de son Église. Cependant on s'informera plus particulièrement de sa vie et de ses comportements à l'Église d'Amsterdam et à Mr Blondel auquel il se dit être cognu[2]. »

Pendant que cette enquête se poursuivait, Thomas La Grue demandait au Synode des Églises wallonnes, siégeant à Utrecht, « d'estre employé au St Ministère ». Par délibération du 6 septembre 1653, la compagnie « ayant ouï le rapport de diverses Églises touchant ses estudes et comportements et ses diverses rechutes en ses premières erreurs et idolatries, lui a unanimement retranché cette espérance et l'a exhorté de suivre le bon conseil que l'Église d'Amsterdam lui avait donné de s'appliquer à quelque autre vocation, et parce qu'il a pris la peine de *venir icy*, la compagnie lui a fait présent de six florins[3] ».

1. Actes du Consistoire de l'Église wallonne d'Amsterdam (3 décembre 1651).

2. Actes du Consistoire de l'Église wallonne de Leyde (10 août 1653).

3. *Actes synodaux des Églises wallonnes.* Synode d'Utrecht, 3-6 septembre 1653, art. 10, p. 520.

On comprend facilement toute la sagesse de cette décision du Synode, les renseignements recueillis sur cet ancien prêtre n'ayant point été favorables. Au mois d'août 1653, le Consistoire d'Amsterdam avait été averti que Thomas La Grue avait continué à dire la messe à Anvers [1]; qu'il avait ainsi trompé de nouveau ses protecteurs. Cependant le 2 novembre 1653 le Consistoire de Leyde le reçoit « au corps de l'Église avec joie et l'admet au nombre des membres communiants ».

Fixé à Leyde il se fait inscrire à l'université comme étudiant en médecine [2], et, en 1655, à celle d'Utrecht. Il semble avoir acquis le grade de maître ès arts à Paris, où il avait soutenu, le 7 juillet 1650, une thèse de philosophie (Voyez *Bulletin*, XL, p. 52). Aux Pays-Bas il poursuivit ses études grâce aux subsides qui lui sont largement octroyés par les Consistoires et les Synodes des Églises wallonnes [3]. Il demande en mariage Isabelle De Put; mais, avant de donner son consentement, la mère de la jeune fille s'adresse au Consistoire qui décide le 19 avril 1654 :

« A l'occasion des lettres que notre compagnie a reçues de MM^rs^ les pasteurs de Dordrecht, sur le fait de Thomas de La Grue, de son mariage passé avec Élisabeth Vaultier, résolu :

« 1° De signifier audit de La Grue que nos frères de Dordrecht lui ont retranché pour l'avenir l'assistance qu'ils lui avaient fait jusqu'ici.

« 2° De lui signifier aussi les nouvelles de la mort de sa prétendue femme Élisabeth Vaultier et des choses qu'on écrit de lui d'Angleterre, selon que MM. de Dordrecht nous en ont adverti touchant son mariage passé et celui qu'il prétend de faire ici.

« 3° D'avertir la mère de sa promise afin qu'elle se puisse conduire comme il appartient, en un point de telle importance [4]. »

Le Consistoire lui donna une attestation de sa bonne conduite

1. Actes du Consistoire d'Amsterdam (13 août 1653).

2. Acad. Lugd. Bat., 1er octobre 1653. Thomas La Grue, 33 ans, médecin.

3. Le sieur La Grue nous ayant prié de lui vouloir fournir quelque assistance pour ses études, la Compagnie ayant ouï les bons témoignages que l'Église de Leyden lui rend, elle lui a fait présent de 100 florins dont 50 lui seront donnés cette année et les autres 50 florins l'année suivante. — Actes synodaux, synode de Gouda, 23-28 avril 1659, art. 14, p. 564. — Synode de Nimmège, 3-8 septembre 1659, art. 15, p. 571. — Synode de Haerlem, 1660, art. 22, p. 578. — Synode de Leeuwarden, 1660, art. 28, p. 583. — Synode de la Briele, 1661, art. 32, p. 589. — Actes du Consistoire de l'Église d'Amsterdam, 28 septembre 1653-17 août 1659. — Actes du Consistoire de l'Église wallonne de Leyde, 17 septembre 1653-18 avril 1660.

4. Actes du Consistoire de Leyde, 19 avril 1654.

depuis qu'il réside à Leyde et le mariage projeté eut lieu. Thomas La Grue continua ses études et fut reçu *docteur en médecine* le 29 janvier 1661, après avoir soutenu une thèse sur la *Dyssenterie* [1].

Riche de science, mais pauvre d'argent, il vint se fixer à Amsterdam. Ne parvenant pas à gagner sa vie en exerçant la médecine, il donna des leçons de français et publia en latin une grammaire qui eut plusieurs éditions et fut traduite en allemand [2].

En 1666, il traduisait en français l'ouvrage sur les *Religions du monde*, de l'Écossais Alexandre Ross, publié en anglais en 1652 et bientôt traduit en allemand (1660) et en hollandais (1662) [3].

Ces travaux littéraires n'absorbant pas toute son activité, il s'occupait des affaires de l'Église et entrait en lutte avec les pasteurs. Au mois de septembre 1662, entendu comme témoin par le Consistoire, il se livra à une scène des plus inconvenantes, « mettant le chappeau et parlant hautement et fort insolemment, en quoi on lui a montré le peu de respect qu'il portait aux personnes assemblées au nom de Dieu, et représentant toute l'Église [4] ». Thomas La Grue témoigna son mécontentement aux Églises wallonnes en embrassant avec sa femme la doctrine *des Remonstrans*. Son adhésion à cette secte ne lui procura ni la paix ni le contentement d'esprit puisque, le 1er mars 1665, il demandait pardon au Consistoire d'Amsterdam « du scandale qu'ils avaient donné, lui et sa femme, en se retirant de la communion de notre Église pour s'adjoindre à l'Église *des Remonstrans* [5] ».

L'année suivante il chercha à expliquer sa conduite envers sa première femme; mais, en produisant la lettre de M. Blondel du mois de novembre 1653, il prouva seulement que le Consistoire de Charenton avait accepté sa conversion parce que les renseigne-

1. *Dissertatio medica inauguralis de Dyssenteria, quam doctorum examini subjecit Thomas La Grue*, Dieppaeus. L. A. M. — Bibliothèque de l'Université de Leyde.

2. *Grammatica gallica, ex celebrioribus grammaticis collecta, a Thom. de La Grue, natione Gallus, L. A. M. et Med. Dr.* Lugduni Batav., ex officina Fr. Hackii, 1654, in-8. — *Editio altera, longe emendatior et quarta parte auctior.* Amstelodami, P. Le Grand, 1664, in-18. — *Editio tertia*, 1671, in-12. — Cette grammaire fut traduite en allemand, enrichie d'un vocabulaire, de modèles de lettres et de dialogues, Heidelberg, 1678, in-8.

3. *Les religions du monde, ou démonstration de toutes les religions et hérésies de l'Asie, Afrique, Amérique et de l'Europe, par Alexandre Ross, et traduit par Th. La Grue.* Amsterdam, J. Schipper, 1666, in-4°. Réimprimé à Amsterdam en 1669, et en 1686, 3 parties, in-12.

4. Actes du consistoire d'Amsterdam (3 septembre 1662).

5. Actes du consistoire d'Amsterdam (1er mars 1665).

ments recueillis établissaient que l'épouse abandonnée avait contracté un second mariage.

Il eut encore de nouveaux démêlés avec l'Église d'Amsterdam : le 22 juillet 1668, il se rend au Consistoire et il « s'est tellement emporté par ses crieries et fureurs contre la compagnie qu'on a été contraint de le faire sortir, la compagnie ne pouvant davantage supporter ses injurieuses façons de parler, accompagnées d'exécration et enfin de beaucoup d'indiscrétion ». Non content de mettre en pratique des procédés aussi grossiers, il menace le Consistoire « de faire imprimer un livre contre le Synode, et plusieurs de ses membres ».

Nous ne savons s'il mit à exécution ce projet ; la réflexion calma sans doute sa fureur.

En 1670 il publiait la traduction du *Théâtre de l'Idolâtrie*[1] et, en 1673, *le Mépris du monde*[2].

Il mourut en 1680 et fut inhumé le 27 avril dans la nouvelle église d'Amsterdam.

De son mariage avec Isabelle De Put, il eut six enfants : Jean-Joackim (17 février 1655), Sara (12 mai 1656), Philippe (24 novembre 1658), Thomas (23 novembre 1660), Catherine (11 mai 1662), Isaak (2 mars 1664).

L'aîné de ses fils, Jean, inscrit à l'université de Leyde le 16 septembre 1682 comme candidat en médecine, âgé de 28 ans, y fut reçu docteur en médecine le 16 septembre 1682, avec une thèse *De Ascite ;* il mourut en 1728.

Un autre de ses fils, Philippe, est l'auteur d'une *Nouvelle Grammaire flammande*, Amsterdam, 1701, in-12, souvent réimprimée jusque dans notre siècle. Ils publièrent ensemble un ouvrage posthume de leur père sous le titre : *Le Grand Dictionnaire Français-*

1. Consultez : *Bulletin*, t. XLIX (1900), p. 167. L'ouvrage : « *Le Théâtre de l'idolâtrie* », composé en latin par le pasteur et missionnaire hollandais Abraham Roger, ne fut publié qu'après sa mort, en hollandais, à Leyde, en 1651. Il fut traduit en allemand (Nuremberg, 1663) ; puis en français par La Grue, dont la version eut une réimpression, *sur l'imprimé à Amsterdam, chez J. Schipper*, 1671, 2 vol. in-12. Un extrait de ce livre a été inséré dans la collection bien connue des *Cérémonies et coûtumes de tous les peuples du monde*, publiée à Amsterdam, J.-F. Bernard, 1723, etc., collection souvent reproduite et remaniée jusque dans notre siècle.

2. M. Chenot en a parlé en détail dans le *Bulletin* de janvier 1891, t. XL, p. 51 et suiv. (Voyez déjà au t. X, p. 24). Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec celui, plus considérable, donné sous le même titre par *Isaac Arnaud*, l'intendant, dès 1623 et souvent réimprimé (Voir *Bulletin*, t. VIII, p. 383).

Flamen de Jean Louis d'Arsy. Revu, corrigé et augmenté d'une fort grande quantité de mots, phrases et sentences dans cette dernière édition, par Thomas La Grue, maître ès arts et docteur en médecine. Amsterdam, 1682, 2 volumes in-4°; une deuxième édition parut à Anvers en 1684 et une troisième à Amsterdam en 1699.

Grâce aux savantes recherches de M. Guyot, nous connaissons maintenant la vie agitée de Thomas La Grue et nous avons pu répondre à toutes les questions posées par M. le pasteur Chenot. La lumière est faite sur le caractère de cet ancien prêtre, mais il aurait peut-être mieux valu pour sa mémoire que le *Bulletin* se fût borné à publier la préface si éloquente du *Mépris du monde*.

ARMAND LODS.

Hérétiques espagnols réfugiés en France et leurs descendants en 1601 (ci-dessus, p. 204). Il est intéressant de remarquer que le refuge d'hérétiques espagnols en France remonte *à la fin du XVe siècle*, et que, même après l'édit de Nantes, leurs descendants étaient en butte à des injustices contre lesquelles un synode national cherchait à les défendre (Jargeau, 1601, *matières particulières*, art. XXI) :

« On écrira aux Consuls de Montpellier pour les prier de faire « cesser les outrages qu'on fait aux *familles qui depuis cent ans et* « *plus se sont retirées des quartiers d'Espagne* dans leur ville, et de « les recevoir même dans les charges de la ville, s'il n'y a pas des « statuts exprès qui le défendent : et cela pour conserver la paix et « l'union entre tous ceux de l'Église, comme ils y ont été exhortés « par le dernier synode de Montpellier[1]. »

J. PANNIER.

Un pasteur et auteur presque inconnu (*C. de Heris*)[2]. — Pendant le siège de Rouen, en 1562, il y avait dans cette ville un M. *de Coquereaumont* chez qui logeait le capitaine François de Civile (*France protestante*, 2e éd., t. IV, col. 378); soit lui, soit un autre membre de la famille était parent des Dubosc de Mandreville, et correspondant de Théodore de Bèze (*ibidem*, V, 540, d'après mss. de Genève, 197 aa).

Quant à *Canilly* où il était question d'établir un collège en 1653, je pense que c'est non *Quevilly* mais *Camilly*, au nord-ouest de Caen[3].

J. PANNIER.

---

1. Aymon, *Synodes nat.*, t. I, p. 249.
2. *Bull.*, 1900, p. 223.
3. Cf. Galland, *Hist. du protestantisme à Caen*, p. 62 et 88.

Les de Lambermont, Breton ou Berton, Chapon, etc. — *Godefroi de Lambermont*, fils de (?) de Lambermont, avocat à *Sedan* fut, en 1689, reçu membre de l'E. wallonne d'Amsterdam, de même que sa femme *Anne Breton* ou *Berton*, fille d'un avocat à Blois.

Leur fils *Abraham de L.* épousa en 1729 à Amsterdam *Elisabeth Chapon*, de *Champagne*.

D'après un acte de M. Wegewaert, notaire à la Haye, du 8 mai 1703, dressé conforme à une copie de l'original, le roi Louis XIV, par brevet donné à Paris en mai 1657, de son règne le 15e, aurait autorisé les MM. Pierre, Samuel, Abraham, David, Pierre, Daniel, Louis, Jean et Louis de Lambermont et leurs successeurs à remplacer leur *surnom* de *Lambermont* par leur *vrai* nom de *Bourgogne*, parce qu'ils lui avaient prouvé qu'ils descendaient en ligne directe d'une branche des ducs *de Bourgogne*, savoir de *Théodoric*, *Dieric* ou *Thierry* de *Bourgogne* et de sa femme *Jacqueline de Royen.* A la fin du brevet, signé « Louis », se trouve : « Collationné par nous cons^s secrets du Roy, maison couronne de France : controlleur en la chancellerie de *Montpellier* (s.) J. Pouget. »

Donc je demande :

1° Est-ce qu'on trouve le nom de l'avocat *Berton* ou *Breton*, au XVIIe siècle, parmi les protestants de *Blois?*

2° De quelle localité en *Champagne* les *Chapon* se sont-ils réfugiés à Amsterdam?

3° Est-ce que le brevet susdit existe réellement, ou est-ce que l'acte est une copie d'une pièce supposée?

Il est bien connu que les de Lambermont n'ont jamais changé leur nom après la date du brevet. Cependant M. E. Henry dans son livre : « *Notes biographiques sur les membres de l'Académie protestante de Sedan*, Sedan, 1896, p. 36 et 37 », donne aux de Lambermont une descendance tout à fait conforme au brevet.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

GUYOT.

Groningue, 10 avril 1900.

Jacques de Tandebaratz, son mariage. — Je retrouve une note sur ce pasteur rochelais, d'où il résulte qu'après avoir perdu sa première femme, Marie Vincent, il se remaria le 12 octobre 1672 avec *Sara Dussieur*, veuve de Daniel Guillen.

DE RICHEMOND.

Saluste du Bartas, le célèbre poète huguenot, conclut, le 24 juillet 1585, au plus fort de la Ligue, par devers S. de Aguzan, notaire de Montfort, en présence de Jean-Jacques et Bertrand de Manas, avec Timothée Jouan et Abel Langelier, libraires à Paris, représentés en personne par le premier — un traité leur permettant d'imprimer seuls les œuvres du poète et d'obtenir un privilège à cet effet pour huit années — moyennant la somme de « cent trente trois escuz sol. un tiers » à payer « dans Tholose dans le terme de dix moys prochains ». Ce traité, qui montre mieux qu'on ne pourrait le décrire, de quelle vogue jouissaient en pleine réaction cléricale, non seulement du Bartas, mais encore les idées religieuses austères qu'il exprimait en langage poétique, a été reproduit d'après les minutes de M. Lannes, notaire à Solomiac (Gers) par M. le duc de Fezensac dans le *Bulletin du Bibliophile* du 15 mai 1900.

Catherine de Médicis et la morale. — Dans la *Revue historique* de mai-juin 1900 (t. LXXIII, p. 64 à 70), M. G. Baguenault de Puchesse publie sous le titre de *les Idées morales de Catherine de Médicis*, deux curieuses lettres de cette reine. Dans la première, du 12 juin 1582, elle reproche au roi de Navarre, son gendre, de vouloir imposer à sa femme sa passion pour Françoise de Montmorency, à laquelle il avait promis de renoncer. Dans la seconde, du 25 avril 1584, Catherine charge Bellièvre de faire la leçon à sa fille Marguerite « qui pense être peut-être plus belle qu'elle n'est » et dont M. de Puchesse dit que c'est l'indifférence de Henri pour elle qui la jeta dans le désordre, ce dont plusieurs contemporains ont tout au moins douté. Elle ne devrait pas, dit Catherine, tolérer les désordres du Béarnais *chez elle*... « Quand on ne le sait, l'on est excusé, ou que ce sont femmes sur qui l'on n'a puissance. » — Au fond, comme on pouvait s'y attendre, la morale de la reine mère vise uniquement à garder les apparences et à éviter le scandale *public*.

N. Weiss.

Le Gérant : Fischbacher.

5752. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, dir.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

Léopold Delisle. — **Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de Théologie de Paris pendant les années 1505-1533.** Manuscrit des archives de la maison de La Trémoïlle, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, nº 1782 du fonds latin des nouvelles acquisitions. — Tiré des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, tome XXXVI. Une brochure de 90 pages in-4, Paris, imprimerie nationale, 1899.

Abel Lefranc. — **Les dernières Poésies de Marguerite de Navarre,** publiées pour la première fois avec une introduction et des notes, par la *Société d'Histoire littéraire de la France.* Un vol. de LXXVIII-462 pages in-8 avec portrait, Paris, A. Colin, 1896.

Bligny-Bondurand. — **Inventaire sommaire des Archives départementales du Gard,** archives civiles, série E, tome second, *Notaires* (suite). Un volume de XII-476 pages in-4 (index analytique), Nîmes, Chastanier, 1900.

Armand Bénet. — **Inventaire sommaire des archives départementales du Calvados,** archives civiles, série E supplément, tome premier, arrondissement de Caen, cantons de Caen, Bourguébus, Creully et Douvres, articles 1-807. Un volume de 508 pages in-4, Caen, Valin, 1897.

G. Schönholzer. — **Die religiöse Reformbewegung** in der reformirten Schweiz. Denkschrift dem Schweizerischen Verein für freies Christenthum gewidmet, zum Gedächtniss seines 25 jährigen Bestehens. Une brochure de 84 pages in-16, Zürich, A. Frick, 1896.

P. Le Verdier. — **Les Prénoms dans le canton de Longueville** (Seine-Inférieure), aux XVIe et XVIIe siècles. Une brochure de 30 pages in-8, Rouen, Cagniard, 1896.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1900

5752. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur.